

Direction de l'aménagement et du développement

Service de l'habitat et de la politique de la ville

8-1

## **RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Réunion du **14 JAN. 2016**

### **OBJET : SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNE DE NEUILLY-SUR-MARNE**

Avec le vote de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, les Agglomérations ou les Communes qui disposent d'un ou plusieurs quartiers prioritaires doivent élaborer un contrat de ville. Douze contrats de ville seront signés en Seine-Saint-Denis. Les Communautés d'agglomération pilotent (là où elles existent, sinon ce sont les communes) l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de la ville. La loi dispose que le Département en est signataire.

Ces contrats sont conclus pour la période 2015-2020. Ils doivent intégrer l'ensemble des dimensions de la politique de la ville, sociales, urbaines, économiques, environnementales. Ils fixent des objectifs chiffrés, précisent la nature des actions à conduire et le cas échéant les modalités opérationnelles de leur mise en œuvre, les moyens humains et financiers mobilisés tant par le droit commun que par les outils spécifiques de la politique de la ville. Ils s'appuient sur une liste d'indicateurs permettant de mesurer les résultats obtenus. La participation des habitants doit faire l'objet d'une attention particulière par l'installation de conseils de citoyens qui sont associés à l'élaboration et au suivi du contrat de ville.

#### **Le contenu du contrat de ville**

Après un diagnostic de la situation socio-économique et urbaine des quartiers prioritaires de la ville et une évaluation des politiques menées sur le territoire le contrat présente les orientations qui s'articulent autour de trois axes :

- L'axe « cohésion sociale » dont l'un des objectifs est de favoriser la réussite des enfants et des jeunes par le développement de l'accompagnement à la scolarité des élèves et des parents et la lutte contre le décrochage scolaire. Cet axe entend également permettre un égal accès à la prévention et aux droits par le renforcement de la prévention et de l'information ainsi que par la mise en place du schéma de tranquillité publique. L'accès aux soins est également évoqué dans cet axe par la mise en place d'un contrat local de santé et des actions de prévention.



- L'axe « cadre de vie et renouvellement urbain » recense les actions de soutiens aux amicales de locataires, bailleurs sociaux et conseils citoyens. Il définit les actions de gestion urbaine de proximité et entend favoriser la desserte de transports en commun.
- L'axe « cadre de l'emploi et formation » détaille l'ensemble des aides à la formation professionnelle ; il évoque également le développement des partenariats employeurs/demandeurs d'emploi (Club des entrepreneurs, accompagnement des porteurs de projets et créateurs d'entreprises). Il agit également pour le maintien et le développement du tissu économique local.

### **Le partenariat avec le Département au titre du contrat de ville**

La loi précise que les Départements sont attendus sur la base de la mobilisation de leurs différentes politiques publiques de droit commun.

A travers son réseau de circonscriptions sociales, de protection maternelle et infantile et de protection de l'enfance, le Département agit au quotidien pour les habitants des quartiers prioritaires.

Les croisements entre les objectifs du contrat de ville et les politiques départementales sont nombreux. Ils peuvent être regroupés autour de 5 thématiques :

- **L'amélioration du parc de logement et l'action pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes les plus modestes.**

Le Département poursuivra son soutien à l'Office Public de l'Habitat de la Seine-Saint-Denis dans ses opérations en matière d'habitat, notamment dans les programmes de rénovation urbaine.

Pour les quartiers d'habitat privé le Département mobilisera sa nouvelle aide pour les propriétaires occupants : « Rénov Habitat 93 ». Elle permet de financer des travaux de lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements en prévention de la perte d'autonomie.

En matière de logement, la mobilisation du fond de solidarité logement (FSL) facilite l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation, des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès à un logement.

- **Agir pour une éducation de qualité.**

Le Département s'engage dans un grand plan de rénovation et de modernisation de ses établissements. Les collèges nouveaux bénéficieront d'espaces partagés, comprenant outre les espaces parents, une salle polyvalente et une salle d'exposition. L'ouverture de ces espaces mobilisera les acteurs du territoire pour faire vivre ces lieux avec les partenaires villes et associatifs. Ainsi, en matière d'éducation, le Département a prévu d'intervenir sur 2 collèges accueillant des élèves des quartiers prioritaires pour un montant global de 10 millions d'euros.

Le Département mobilisera en lien avec l'Éducation nationale ses dispositifs éducatifs à destination des collégiens (plus de 80 dispositifs dans des domaines variés : éducation culturelle et artistique, orientation, santé et bien-être à l'école, développement durable, prévention du décrochage...). Par ailleurs, les actions relatives à la transition CM2-6<sup>ème</sup> et à la parentalité feront l'objet d'une coordination renforcée, notamment dans le cadre de la politique de la ville.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle éducation prioritaire à la rentrée 2015, les actions du Département, des Communes et des Agglomérations pourraient être davantage

coordonnées en lien avec l'Éducation nationale au bénéfice des collégiens et de leurs familles (santé scolaire, prévention du décrochage, parentalité, et orientation).

- **Agir pour la protection de l'enfance et le soutien aux familles.**

Avec le plan petite enfance et parentalité (2015-2020), le Département soutiendra la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant et s'engagera dans l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de leurs parents. A ce titre, le Département s'est engagé à rénover 8 crèches départementales situées dans les quartiers prioritaires. Ces projets doivent maintenant se coordonner avec les projets urbains en cours de définition.

En matière de prévention spécialisée, le Département réaffirme l'importance d'une action souple, de prévention éducative en direction des jeunes et des familles les plus en difficultés, dans le cadre de la protection de l'enfance. Il s'agit de poursuivre et de soutenir une action permettant de prévenir la marginalisation et l'exclusion de certains jeunes et de leurs familles. Ainsi, sur Neuilly-sur-Marne, le Département apporte son soutien à l'association Ville et Avenir à hauteur de 339 100 euros.

- **Lutter contre la précarité en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des Séquano-dionysiens les plus précaires, notamment les allocataires du revenu de solidarité active.**

Le Département poursuivra son accompagnement des créateurs d'entreprises. Il soutiendra le développement de l'économie sociale et solidaire (cofinancement des emplois d'avenir, développement des clauses d'insertion dans la commande publique et appels à projets spécifiques). Par ailleurs, il consolidera les acteurs de l'insertion et renouvellera la gouvernance au titre du pacte territorial d'insertion.

En matière de santé, le pacte pour la santé publique, adopté en 2011, constitue un cadre d'intervention. La mission métropolitaine de prévention des conduites à risques constituera quant à elle une structure ressources pour les professionnels du territoire.

Enfin, dans le cadre du projet social départemental, le Département s'est engagé dans une logique de projets sociaux de territoires qui ont vocation à permettre une meilleure prise en compte des spécificités du territoire et donc des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

- **Promouvoir les droits fondamentaux et la culture comme vecteurs d'émancipation.**

Parmi les droits fondamentaux, et dans le cadre des contrats de ville, le Département portera une attention particulière à la sensibilisation des acteurs et des usagers aux violences faites aux femmes. Ainsi, l'observatoire des violences envers les femmes créé par le Département de la Seine-Saint-Denis en 2002 constituera un lieu de ressources pour l'ensemble des partenaires locaux.

Les conventions de coopérations culturelles et patrimoniales permettront le partage des constats, des ambitions et des moyens, dans le respect des compétences de chacun des partenaires.

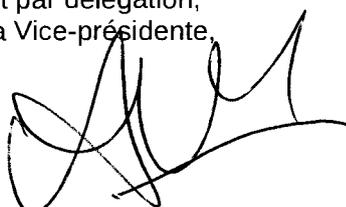
Par ailleurs, le Département a adopté le 30 mai 2013 une série d'engagements pour l'égalité et la lutte contre les discriminations qui rejoignent les objectifs du contrat de ville.

Aussi sur la base du présent rapport, je vous propose :

- D'APPROUVER le contrat de ville de la Commune de Neuilly-sur-Marne ;

- D'AUTORISER M. le Président du Conseil départemental à signer ledit contrat avec la Commune de Neuilly-sur-Marne.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
la Vice-présidente,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the end.

**Nadège Abomangoli**

# **Contrat de Ville de Neuilly-sur-Marne**

**2015/2020**

## Sommaire

	<b>Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>I)</b>	<b>Présentation Générale.....</b>	<b>4</b>
	A) Présentation du territoire.....	4
	B) Etat des lieux de la politique de la ville.....	6
<b>II)</b>	<b>Organisation.....</b>	<b>15</b>
	A) Modalités de pilotage.....	15
	B) La participation des habitants.....	16
<b>III)</b>	<b>Définition du cadre stratégique.....</b>	<b>17</b>
	A) Diagnostic participatif établi par pilier.....	17
	B) Les orientations stratégiques.....	26
	C) Définition du quartier vécu.....	31
<b>IV)</b>	<b>Objectifs opérationnels et mise en œuvre.....</b>	<b>33</b>
	A) Les objectifs opérationnels.....	33
	B) Les conventions d'application du Contrat de Ville.....	35
	C) L'annexe financière.....	36
<b>V)</b>	<b>Suivi et évaluation.....</b>	<b>36</b>
<b>VI)</b>	<b>Contributions des partenaires.....</b>	<b>37</b>

## Introduction

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit les nouveaux périmètres de la géographie prioritaire à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté calculée à partir du revenu des habitants. Sur la base du carroyage (découpage du territoire national en carreaux de 200 mètres par 200 mètres) sont identifiées comme populations à bas revenus les populations ayant des ressources inférieures à 60 % du revenu fiscal médian de référence (11 250 € correspondant à 60% de 18 750 €), pondéré par le revenu fiscal médian de l'agglomération.

Cette loi vise à concentrer les crédits de la politique de la ville sur les territoires les plus en difficulté afin de réduire les inégalités et améliorer les conditions de vie des habitants en poursuivant la rénovation urbaine et en luttant contre les discriminations.

Pour cela, la loi instaure le contrat de ville, contrat unique pour la ville et la cohésion urbaine, qui traite dans un même cadre des enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique et décline les orientations et enjeux du territoire.

Le principe d'une co-construction de la politique de la ville avec les habitants, via le conseil citoyen, est un élément nouveau et essentiel de ce nouveau contrat de ville.

Pour définir les orientations stratégiques du contrat de ville de Neuilly-sur-Marne, un travail de diagnostic et d'analyse des besoins a été mené avec les élus, les associations et les professionnels selon les trois piliers définis par l'Etat : la cohésion sociale, le cadre de vie et le renouvellement urbain, l'emploi et le développement économique.

Une attention particulière a été apportée aux trois priorités transversales que sont la jeunesse, la lutte contre les discriminations et l'égalité femme/homme. Les valeurs citoyennes et la laïcité sont prises en compte dans l'ensemble des actions.

Il est à noter également que les orientations, bien qu'étudiées selon les thématiques des piliers, nécessitent un réel travail en transversalité et débordent largement du simple contexte thématique, tout particulièrement pour l'éducation et l'emploi qui sont les grandes priorités de la ville.

## I) Présentation Générale

### A) Présentation du territoire

#### Présentation de la commune

Neuilly-sur-Marne est située à 18 kilomètres à l'Est de Paris, au sud du département de Seine-Saint-Denis et se trouve à proximité de trois axes majeurs de circulation routière A3, A86 et A4 dont l'accès se situe sur les trois communes limitrophes : Villemomble, Fontenay-sous-Bois (via Neuilly-Plaisance) et Noisy-le-Grand.

La ville a toujours privilégié le cadre de vie de ses habitants ; les projets d'autoroute ont laissé des emprises foncières qu'il convient d'aménager pour favoriser la continuité du territoire.

L'accès à Neuilly-sur-Marne s'effectue par les RN 370 et RN 34 qui traversent le territoire communal. La commune est desservie par six lignes du réseau Bus R.A.T.P.

La commune de Neuilly-sur-Marne a vu sa population doubler de 1962 à 1975, passant de 15 082 à 30 168 habitants. L'évolution depuis 1975 est plus progressive. Selon le dernier recensement de la population de 2012, la commune compte 34 658 nocéens.

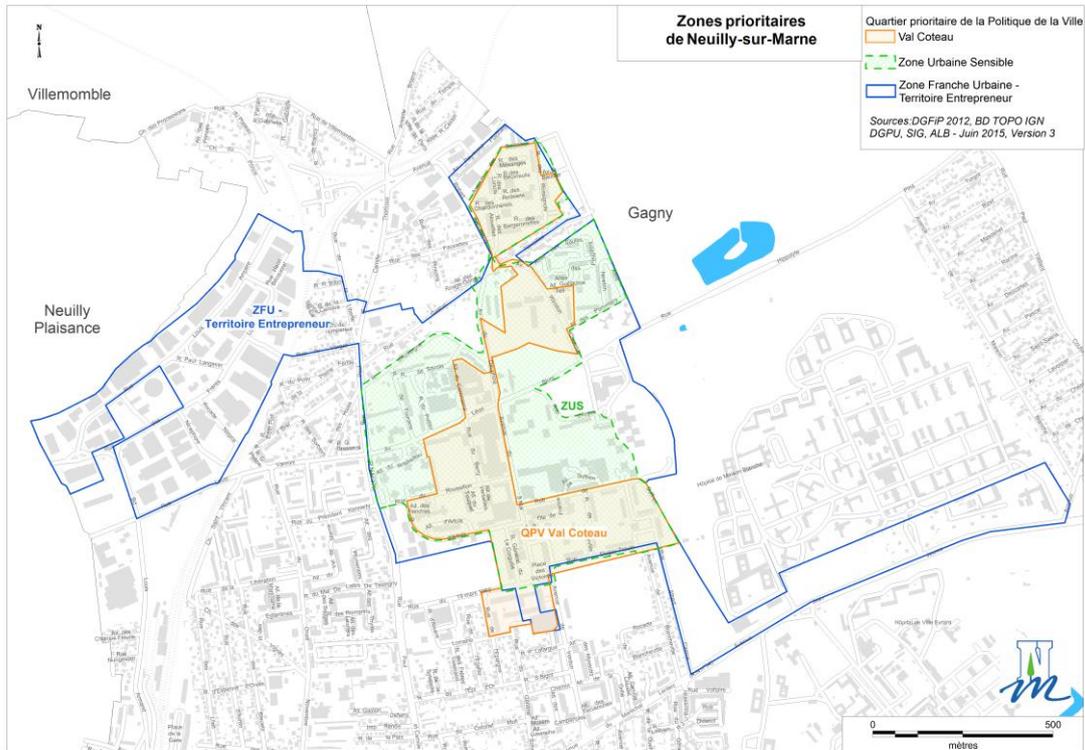
#### Quelques données statistiques concernant la population nocéenne (données INSEE, CGET)

Concernant la réalisation du diagnostic, il est important de préciser que le quartier Val Coteau couvre plusieurs Iris INSEE et que certaines données perdent en pertinence car les chiffres disponibles sont proposés en fourchette ce qui ne permet pas une analyse fine.

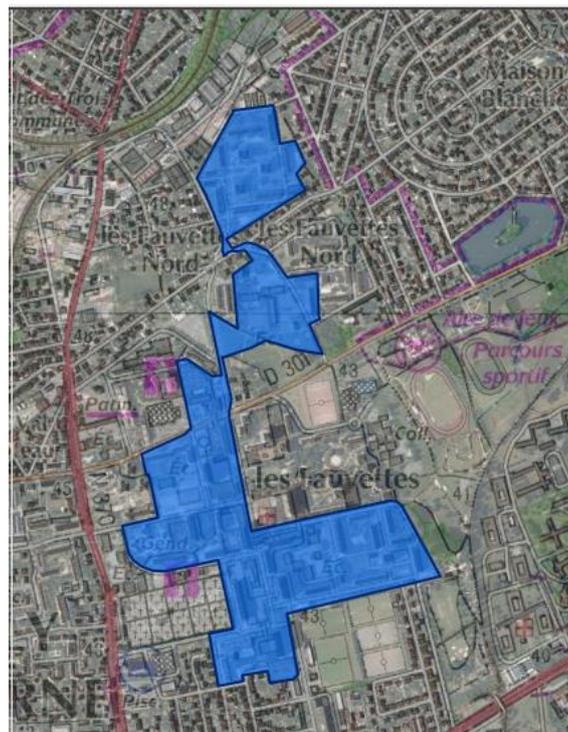
- Une population jeune : la part des moins de 20 ans représente plus de 28% des nocéens
- Une augmentation des plus de 60 ans : de 13,7% à 15,1% de la population totale entre 2006 et 2011
- Un taux de familles monoparentales en augmentation constante et supérieur à celui de la Seine-Saint-Denis ; il est de presque 22% en 2011
- Un taux de familles de plus de 6 personnes supérieur à l'unité urbaine : 3,9% à Neuilly-sur Marne et 2,7% pour l'unité urbaine en 2011
- Un pourcentage de locataires dans un logement HLM supérieur à celui de la Seine-Saint-Denis : 34,2% pour Neuilly-sur Marne et 32,4% pour la Seine-Saint-Denis
- Un nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants bien inférieur à celui de la Seine-Saint-Denis et de l'Ile de France : 51 pour Neuilly-sur-Marne, 68 pour la Seine-Saint-Denis et 85 pour l'Ile de France
- Un nombre de structures de garde pour la petite enfance supérieur à la Seine-Saint-Denis et l'Ile de France : 6 structures d'accueil de garde pour 1000 habitants à Neuilly-sur-Marne, 4 en Seine-Saint-Denis et 5 en Ile de France
- Un taux de chômage très légèrement supérieur à celui de l'unité urbaine

- Un taux d'activité des 15/24 ans et des 15/64 ans supérieur à l'unité urbaine, tant pour les femmes que pour les hommes
- Une part des non diplômés supérieure à l'unité urbaine

### Le quartier politique de la ville Val Coteau



### Le quartier politique de la ville de Val Coteau



Conformément aux directives de la loi et à la volonté de concentrer les moyens de la politique de la ville sur les quartiers les plus en difficulté, seul le critère de revenu des habitants a été retenu pour déterminer le périmètre du nouveau quartier prioritaire Val Coteau. Le quartier est concerné par plusieurs Iris INSEE et sa population est de 7 010 habitants.

## **B) Etat des lieux de la politique de la ville**

Depuis 1989, la commune de Neuilly-sur-Marne s'est engagée, aux côtés de l'Etat, dans les dispositifs de la Politique de la Ville.

En 1989, la commune de Neuilly-sur-Marne signe une convention Développement Social des Quartiers sur le quartier des Fauvettes avec la mise en place d'actions menées par les associations (1989-1993) en matière d'accompagnement scolaire, d'éducation, de prévention de la délinquance, d'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté, et de prévention santé. Par ailleurs, les organismes HLM signataires de la convention DSQ se sont engagés dans la réhabilitation de leur parc de logements.

En 1994, la commune signe un contrat de ville (1994 – 1999) permettant de renforcer et de développer des actions dans de multiples domaines (prévention, éducation, sports, culture). Il élargit à l'ensemble du territoire communal les actions engagées dans le cadre du Développement Social des Quartiers et met en exergue les quartiers des Primevères et des Fauvettes considérés comme prioritaires.

En 1997, le quartier des Fauvettes est classé en zone de redynamisation urbaine (ZRU).

En 2000, la signature de la convention cadre 2000-2006 décline un contrat de ville sur le territoire communal.

Par ailleurs, une Opération de Renouvellement Urbain (ORU) est engagée sur le quartier des Fauvettes, la cité des Bouleaux, la cité des Pommiers, et les deux hôpitaux psychiatriques Maison Blanche et Ville Evrard.

En 2006, trois nouveaux dispositifs ont été mis en place :

- Le Programme de rénovation urbaine présenté à l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) en comité d'engagement le 13 juillet 2006; la convention a été signée en 2007 et l'avenant de clôture en 2015
- Le Programme de Réussite Educative
- La Zone Franche Urbaine (ZFU).

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été signé en 2007 et s'articule autour de 5 piliers :

- Habitat et cadre de vie
- Emploi et développement économique
- Réussite scolaire
- Santé
- Prévention de la délinquance et citoyenneté

### Quelques éléments de bilan des actions menées dans le cadre de la politique de la ville

Evolution des financements politique de la ville							
	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de dossiers financés dans le CUCS	44	41	45	45	39	41	36
Enveloppe ACSé CUCS	193 400 €	193 400 €	193 400 €	193 400 €	193 400 €	193 400 €	193 400 €
Enveloppe ACSé PRE	435 550 €	366 900 €	408 800 €	445 600 €	395 600 €	470 000 €	435 748€
Enveloppe ACSé FIPD	82 600 €	56 000 €	11 000 €	11 300 €	7 600 €	8 000 €	
Programme VVV	12 800 €	15 400 €	12 000 €	8 000 €	5 000 €	5 500 €	12 000€
Enveloppe Conseil Départemental	16 355 €	37 310 €	23 893 €	21 185 €	14 792 €	18 800 €	17 557 €
Enveloppe Conseil Régional	23 470 €	23 470 €	23 470 €	23 470 €	23 470 €	23 470 €	23 470 €

#### La programmation annuelle du Contrat urbain de cohésion sociale

L'association Insertion Défi Economique emploie 18 personnes en insertion (sur 9 sorties en 2013, 2 ont trouvé un Contrat à Durée Indéterminée, 3 ont signé un Contrat à Durée Déterminée de plus de 6 mois (dont 2 en contrat d'avenir), 3 sont au chômage) et accueille plus de 20 élèves en stage (collèges, lycées et associations) pour leur faire découvrir les métiers de la restauration (salle, cuisine, hygiène).

Les actions de l'Education Nationale en faveur de la médiation et du comportement citoyen, et pour le collège Braque, les séances de théâtre forum en direction des élèves et des parents.

L'accueil de 36 classes de 11 écoles (5 maternelles et 6 primaires) classées en R.E.P et/ou CUCS à la ludothèque du centre social.

Les ateliers de savoirs socio linguistiques, encadrés par une formatrice diplômée, accueillent plus de 60 personnes illettrées ou analphabètes pendant 6 heures de cours hebdomadaires au centre social ; les participants sont répartis en 5 groupes et il faut noter que des personnes sont sur liste d'attente.

Les ateliers d'écriture et de théâtre mis en place par le centre social dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité afin de renforcer les acquis linguistiques et développer l'expression orale pour une dizaine d'élèves de 6 à 12 ans.

Les ateliers de savoirs partagés du centre social (tous les jeudis matin, hors vacances scolaires) animés en partenariat avec une conseillère en économie sociale et familiale de la CAF. Le groupe participe activement au Festival Transit et à la Fête de Quartier.

Les permanences du C.I.D.F.F. (deux permanences par semaine avec un taux de remplissage de 90%) au centre social concernent plus de 200 personnes par an.

La fête de quartier des Fauvettes, la fête de quartier des Primevères, la manifestation pour la journée de la femme participent au renforcement du lien social.

Les concerts de jazz auxquels participent les élèves de cycle 2 et 3 de 13 écoles et 2 collèges de la ville organisés par l'association Musique pour Tous.

L'accompagnement culturel de l'ANEL permet une ouverture sur la culture au sens large pour les enfants âgés de 6 à 13 ans fréquentant les centres de loisirs : visites de musées, concerts, théâtre, cinémas, monuments et villes, bâtiments officiels de la culture.

L'association Neuilly Loisirs développe des activités sportives en direction des jeunes des Fauvettes : futsal, basket, hand-ball pour les filles, boxe thaï, boxe anglaise et jujitsu.

La ville organise également l'opération Neuilly Plage et offre par ce biais un espace entièrement gratuit dédié aux pratiques sportives, culturelles, préventives et de détente. Les matinées sont réservées aux centres de loisirs maternels et primaires de la ville (prioritairement) et des communes voisines et les après midi et soirées ouvertes à tous.

L'action des procès reconstitués, en partenariat avec l'APCEJ, à destination des élèves des classes de 4° des collèges Braque et Balzac sensibilise et informe sur le fonctionnement de la justice.

Les opérations Ville, Vie, Vacances réalisées pendant les périodes de vacances scolaires par le centre social et Ville et Avenir complètent les actions menées tout au long de l'année.

Neuilly-sur-Marne accueille des personnes condamnées à un travail d'intérêt général depuis 1984 et la dernière convention propose 12 postes de travail d'intérêt général répartis dans différents services municipaux pour offrir des missions variées.

La réalisation de chantiers éducatifs en partenariat avec les bailleurs sociaux, 17 nocéens en ont bénéficié en 2013 et 16 jeunes en 2014.

La réalisation de chantiers éducatifs ville auxquels 48 jeunes ont participé en 2013 et 33 en 2014.

Le financement de formations BAFA, aux métiers de la sécurité privée, une formation en coaching, une formation FIMO, une formation d'auxiliaire ambulancier et d'Assistante Sociale, des titres de transport et des vêtements de travail pour les jeunes en insertion.

Un chantier d'insertion en partenariat avec l'association « au fil de l'eau » pour 11 nocéens âgés de 18 à 30 ans en 2012 et 10 en 2013.

### **Les actions menées dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité, charte signée en 2009**

Une information a été faite à tous les bailleurs pour le respect des termes de l'arrêté municipal (horaires de sorties et présentation des bacs) et pour le remplacement des conteneurs défectueux.

Les camions équipés d'un système de géolocalisation ont été mis en service pour la collecte des ordures ménagères et l'accès mairie au système d'exploitation est opérationnel. L'exploitation des données par la ville pour améliorer la propreté urbaine est en cours.

Une campagne est faite deux fois par an, en partenariat avec les bailleurs sociaux, de dératisation des bâtiments et du réseau.

L'information des partenaires et habitants sur les travaux du PRU est faite par des articles dans le journal de la ville, l'affichage sur les chantiers, dans les lieux publics et dans les bâtiments à proximité.

La sécurisation des chantiers (palissade haute, gardiennage) est assurée selon le suivi des recommandations du coordinateur sécurité, et l'information est transmise au commissariat et aux pompiers.

Une nouvelle organisation pour l'enlèvement des encombrants a été mise en place (lieux et heures d'enlèvement fixés en accord avec les bailleurs).

La ville apporte son soutien à la création et au développement d'amicales de locataires.

Le partenariat avec le commissariat de Police a été renforcé.

Un diagnostic en marchant a été réalisé avec le cabinet Espacité avec restitution publique le 11 janvier 2013; le bilan est satisfaisant pour les pratiques nocéennes.

La ville s'est engagée dans un programme local de réduction des déchets en partenariat avec l'ADEME.

La lutte contre les graffitis et les épaves est assurée par deux agents communaux et un matériel spécifique est affecté à cette équipe d'intervention rapide qui a notamment pour mission d'enlever les tags et de signaler au commissariat les véhicules épaves ou ventouses.

### **Le programme de réussite éducative**

Le Programme de Réussite Educative (PRE) est un dispositif de la politique de la ville porté par la Caisse des écoles qui s'inscrit dans la politique municipale et qui est mené en partenariat avec l'Education Nationale, la CAF, les services du Conseil Général, la DDCS, et les professionnels de la Santé.

Le PRE a pour objectif l'accompagnement global et personnalisé des enfants de 2 à 16 ans qui rencontrent des difficultés dans le contexte scolaire et dont l'environnement socio-économique ne permet pas la réussite éducative.

Ses axes d'intervention sont les suivants :

- Promouvoir le bien-être et la santé de l'enfant (prises en charge sanitaires, aide à l'accès aux droits, et accompagnement vers les soins)
- Soutenir et accompagner les parents dans la construction d'un environnement familial propice à la réussite et à l'épanouissement de l'enfant (accompagnement éducatif, aide aux démarches sociales, formation linguistique, consultations et suivis thérapeutiques pour les parents)
- Contribuer à la réussite scolaire de l'enfant (aide à l'acquisition du français, tutorat, ateliers écritures)
- Favoriser l'épanouissement et le développement personnel de l'enfant en facilitant l'accès aux loisirs, à la culture, et au sport.

Le nombre d'élèves suivis et d'actions menées est en constante augmentation depuis la création du Programme de réussite éducative.

Il faut noter qu'en 2014, sur 384 familles suivies, 60% sont en couple et 40% sont monoparentales et que 59% ont 3 enfants ou plus.

11% d'enfants scolarisés sur la ville ont bénéficié en 2014 d'un parcours personnalisé : 12% des collégiens, 14% des élémentaires, 8% des maternelles.

				Nbre de bénéficiaires							
				2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre Total de Parcours Personnalisés				53	136	236	327	391	491	462	557
Nombre de parcours Personnalisés ACTIFS				49	97	208	238	300	322	355	408
Nombre de Parcours Personnalisés terminés en cours d'année				4	39	28	89	91	169	94	126
Nombre de Parcours Personnalisés sans suite										13	23
Nombre de filles				23	66	89	127	150	196	179	236
Nombre de garçons				30	70	145	200	241	295	283	321
Nombre de familles suivies dont				43	98	161	228	276	337	345	384
familles en couple						110	151	171	205	202	232
familles monoparentales						51	77	105	132	143	152
familles avec 1 enfant	17	familles avec 1 enfant	34			7	36	43	48	51	51
familles avec 2 enfants	73	familles avec 2 enfants	35			59	62	77	95	98	108
familles avec 3 enfants	83	familles avec 3 enfants	41			50	78	87	114	111	124
familles avec 4 enfants	34	familles avec 4 enfants	16			28	32	39	39	44	50
familles avec 5 enfants	11	familles avec 5 enfants	15			8	11	20	24	22	26
familles avec 6 enfants	4	familles avec 6 enfants	9			5	4	6	9	10	13
familles avec 7 enfants	3	familles avec 7 enfants	1			2	2	2	4	4	4
familles avec 8 enfants	3	familles avec 8 enfants	1			2	3	2	2	2	4
familles avec 9 enfants	3	familles avec 9 enfants	0						1	2	3
familles avec 10 enfants	1	familles avec 10 enfants	0						1	1	1
Nombre de réunions de l'Equipe Pluridisciplinaire *1				0	11	13	17	14	15	8	31
Situations examinées en Equipe Pluridisciplinaire				0	83	103	169	130	171	96	123
SANTÉ	Suivis orthophoniques			9	12	28	38	54	62	55	58
	Suivis psychologiques			8	17	39	37	47	60	58	83
	Suivis en psychomotricité			1	7	13	25	30	24	19	27
	Autres consultations de spécialistes			1	0	4	1	8	10	15	0
	Soins dentaires						1	2	1	3	4
	Achat de lunettes			3	3	9	3	2	5	3	2
Nombre total d'actions SANTÉ				22	39	93	105	143	162	153	174
				2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
SPORT, LOISIRS, CULTURE, CENTRE DE LOISIRS	Activités sportives			26	35	51	91	101	63	68	62
	Achat d'Equipements							8	3	8	4
	Activités culturelles			3	9	28	34	43	41	21	16
	Séjours							12	23	42	58
	Centre de loisirs			0	27	58	68	128	134	138	156
Nombre total d'actions SPORT, CULTURE, LOISIRS				29	71	137	193	292	264	277	296
EPANOUISSEMENT	Stages Familles			0	0	0	0	0	0	9	30
	Inscription cyberbase MAO										2
	Stages Ados			0	0	0	0	0	0	19	18
	Stage Enfants			34	77	116	92	100	68	8	13
	Sorties			0	0	25	54	49	10	5	0
Nombre total d'actions EPANOUISSEMENT				34	77	141	146	149	78	41	63
PARENTALITE	Accompagnement social et éducatif familles								119	103	142
	Ecoute parentale/ suivi thérap			2	5	13	8	15	23	20	19
	Formation linguistique adultes			19	19	17	20	19	22	9	35
	Groupe de parole			0		2	6	9	9	4	5
Nombre total d'actions PARENTALITE				21	24	32	34	43	173	136	201
SOUTIEN SCOLAIRE et ACCOMPAGNEMENT DE L'ADOLESCENT	Coup de pouce			107	107	0	0	0			
	Tutorat								1	2	11
	Tutorat thématique rap			0	0	0	0	0	0	0	3
	FLE perfectionnement			0	0	6	7	10	18	12	23
	FLE Eveil des tout petits			0	0		7	18	37	35	38
	TIP			0	0	11	20	58	51	48	54
	MOBI (Décrochage ADOS 3è)			0	0	0	8	0	0	0	0
	Ateliers écriture			0	0	0	0	0	0	0	20
Nombre d'actions EDUCATIVES				107	107	17	42	86	107	97	149
NOMBRE TOTAL D' ACTIONS				213	318	420	520	713	784	704	883

## L'insertion

L'objectif fixé dans le cadre du PRU des Fauvettes était de réaliser 77 804 heures.

Cet objectif a été dépassé à hauteur de 106,8%. Heures réalisées de 2008 à juillet 2011 : 8 310 heures et 74 763,5 heures de 2011 à septembre 2014, soit un total de 83 073,5 heures.

A septembre 2014 le nombre d'heures réalisées depuis le début du PRU correspond à un équivalent de 52 personnes ayant travaillé à temps plein sur une année et à environ 10,4 équivalents temps plein sur une durée de 5 ans.

Hors PRU, 2585,5 heures ont été réalisées en partenariat avec le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis pour le collecteur Casanova à Neuilly Plaisance et 82,5 heures pour le déménagement de la bibliothèque.

Autres actions menées en faveur de l'insertion :

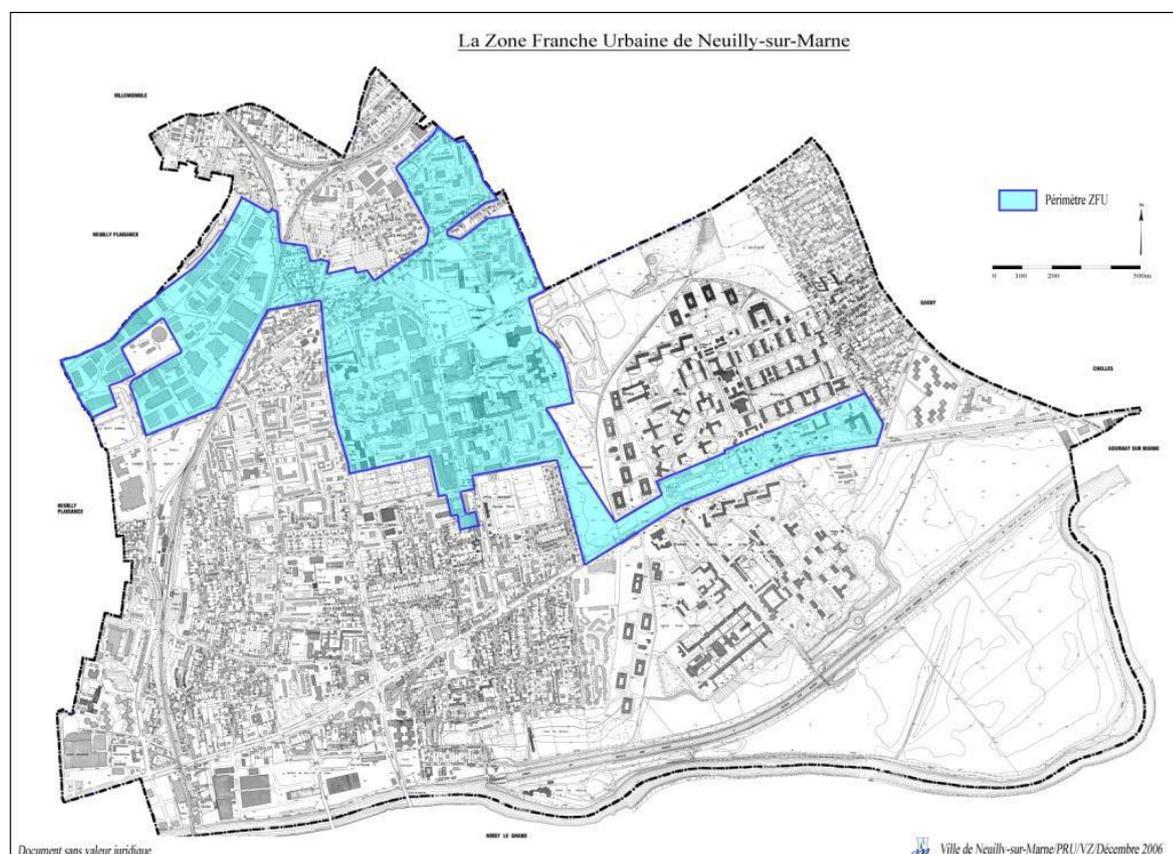
95 jeunes dont 1/3 issus de la ZUS sont embauchés comme saisonniers de 3 semaines à 5 mois dans les différents services de la ville dont 55 sur Neuilly Plage.

16 postes d'apprentis ont été créés par la ville ainsi que 32 emplois d'avenir

Une convention partenariale avec l'association "nos quartiers ont des talents" a été signée en 2013

Un club des jeunes diplômés a été mis en place en partenariat avec l'association nos quartiers ont des talents sur 2014/2015

## La ZFU



A Neuilly-sur-Marne, la ZFU regroupe la Zone Industrielle des Chanoux et le quartier des Fauvettes avec une extension sur la frange de l'ex RN34 du projet Maison Blanche.

Sa superficie est de 1,15 km<sup>2</sup> (16,7% de la commune).

En janvier 2015, 925 entreprises étaient installées dans la ZFU, soit 36,5% des entreprises nocéennes.

Il faut noter une surreprésentation des secteurs de l'industrie, de la construction et du commerce (Source : fichier Sirène, Insee, par code NAF) et une surreprésentation des entreprises de 1 à 5 salariés.

En 2013, 20% des déclarations d'embauches dans les ZFU de la Seine-Saint-Denis (10 ZFU) ont eu lieu à Neuilly-sur-Marne.

Une diminution des déclarations d'embauche a été enregistrée de 2008 à 2013, passant de 103 à 51 probablement en lien avec la crise.

En 2013, la ZFU compte 12% d'embauche locale (contre 15% en moyenne dans les ZFU du 93).

### Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance

Le CLSPD a été créé par délibération du Conseil Municipal du 12 décembre 2002, selon les dispositions du décret n° 2002-999 du 17 juillet 2002. Le CLSPD s'est réuni le 28 novembre 2014.

Données statistiques de la délinquance

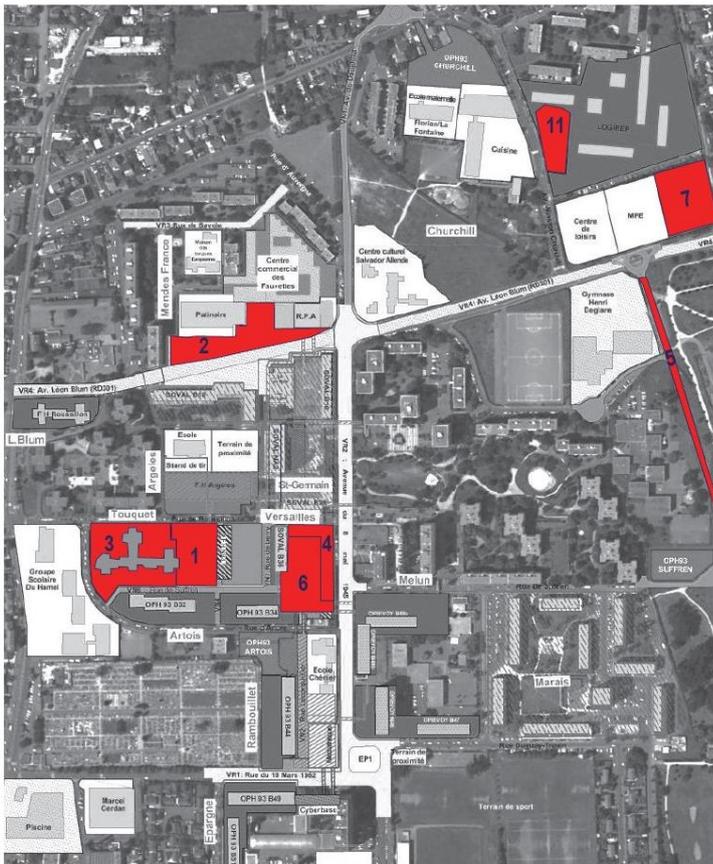
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2012	2013
Faits constatés ville	2099	1991	1798	2033	2125	2276	2161	2737	2042
Dont quartier des Fauvettes				905	1004	872	743		
Faits élucidés ville	682	692	637	589	796	721	733	1286	827
Dont quartier des Fauvettes				202	298	198	183		

La délinquance de proximité/ de voie publique

VILLE	2005	2006	2007	2008	2009	2012	2013
vma	3	3	5	7	9		
vols violences	67	111	94	83	133		
vols avec effractions	180	194	165	187	159	242	191
vols véhicules	73	90	93	117	77		
vols roulottes + accessoires	236	324	304	356	233		
vols 2 roues	15	37	27	46	31		
vols à la tire	28	25	43	29	45		
dégradations	389	361	448	495	499		
Total	<b>991</b>	<b>1145</b>	<b>1179</b>	<b>1320</b>	<b>1186</b>	<b>1315</b>	<b>1039</b>

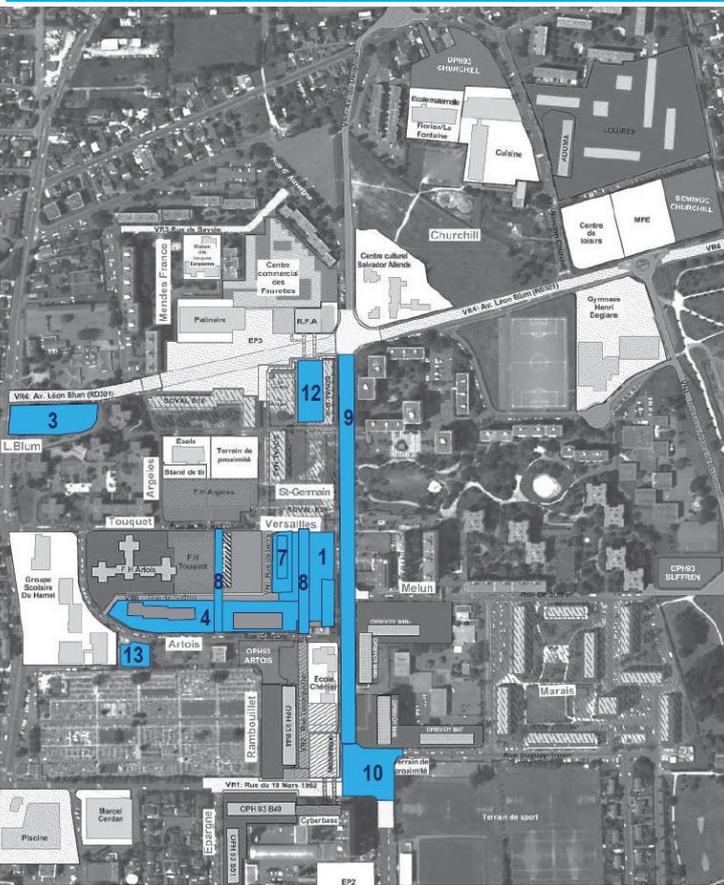


**11 opérations en cours, représentant 37,9 M€ d'investissements, 4,8 M€ de subvention ANRU**



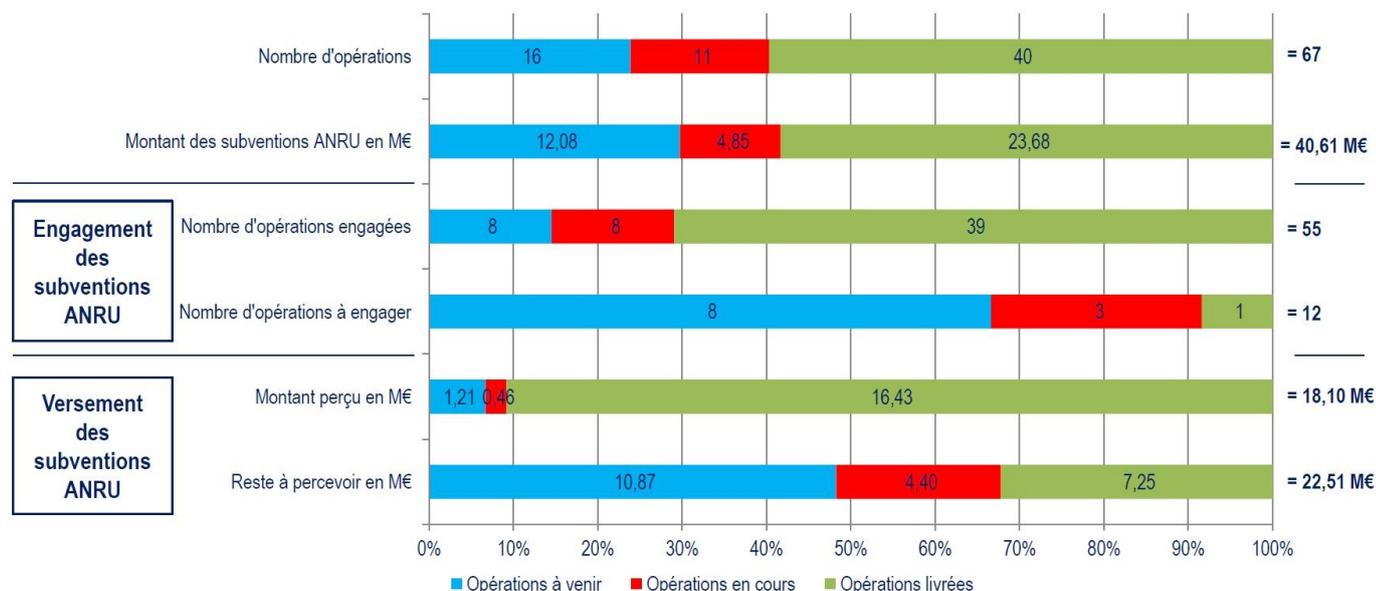
LEGENDE	
1	Construction neuve Touquet par France Habitation
2	Requalification de la place du marché par la Ville
3	Résidentialisation Artois Flandres Languedoc par France Habitation
4	Relocalisation des commerces du bassin relai par la Ville
5	Contournement est de la rue de la mini-ferme par la Ville
6	Travaux préalables à la démol. de la dalle Versailles par la Ville
7	Construction neuve Petit Bois par la SEMINOC
8	OPR étude îlot Saint-Germain par la Ville
9	Conduite de projet (nouvelle ligne)
10	OPCU (nouvelle ligne)
11	MOUS Relogement par ADOMA

**16 opérations à venir, représentant 21,5 M€ d'investissements, 12,1 M€ de subvention ANRU**



LEGENDE	
1	Démolition de la tour NA5 et de la dalle par l'OPH 93 (cf.1)
2	Résidentialisation du B36 par la SOVAL (cf.7)
3	Résidentialisation Roussillon par France Habitation
4	Résidentialisations Artois par l'OPH 93
5	Démolition de l'aire de jeux du Roussillon par la Ville (cf.1)
6	Démolition de la coursive attenante au B36 (cf.7)
7	Reprise des façades des locaux du B36 (cf.7)
8	Création rue du Touquet et prolongement rue de la Corguillé par la Ville
9	Requalification de l'avenue du 8 mai 1945 par la Ville
10	Aménagement de la place des Victoires par la Ville
11	Aménagement du bassin relai par la Ville (cf.1)
12	Requalification parking Saint-Germain par la Ville
13	Terrain de proximité rue d'Artois par la Ville
14	Signalétique et scénographie urbaine par la Ville
15	Elaboration du PSL par la Ville
16	Démarche participative par la Ville

## Bilan financier du PRU



## II) Organisation

### A) Modalités de pilotage

**Le comité de pilotage** est co-présidé par l'Etat et la ville; il pilote, valide, suit et évalue le contrat de ville.

Y participent : les membres du conseil citoyen, la préfecture et la sous-préfecture, le Conseil Régional, le Conseil Départemental, la Caisse des Dépôts, les bailleurs sociaux, l'Inspection Académique, les chefs d'établissement, la Justice (Tribunal, PJJ et SPIP), la Police, Pôle Emploi, la Mission Locale, la CAF, les services sociaux, la DDCS, la DRIHL, la DIRECCTE, l'ARS, la CPAM, la DRJSCS, la DRAC et les services de la ville.

**Le comité technique** est co-animé par l'Etat et la ville; il prépare les décisions du comité de pilotage et en assure le suivi.

Y participent les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage.

**Les groupes de travail thématiques** sont organisés autour de chaque piliers du contrat de ville et intègrent les trois axes transversaux : égalité femme/homme, jeunesse et lutte contre les discriminations. Ils élaborent le diagnostic, définissent les objectifs à atteindre et les traduisent en plan d'actions actualisé chaque année.

La gouvernance sera modifiée au regard de la loi NOTRe et de la mise en place des instances de l'établissement public territorial.

### Participants au groupe de travail cadre de vie et renouvellement urbain

1. Services Ville : Politique de la ville, développement urbain, culture, sports, environnement et habitat
2. Etat : DDCS, DRIHL, sous-préfecture, Police,
3. Bailleurs sociaux : OPH, France Habitation, La Sablière, Soval, Efidis, Opievoy
4. RATP
5. Membres du conseil citoyen

6. Représentants des habitants : amicales de locataires, membres des conseils syndicaux, 123 Banlieue Z'Art
7. Conseil Départemental
8. Région IDF

#### **Participants au groupe de travail cohésion sociale**

- Ville : politique de la ville, PRE, insertion, culture, sports, centre social, CCAS
- Etat : DDCS, sous-préfecture, justice, SPIP, PJJ, Education Nationale
- Bailleurs sociaux et amicales des locataires : OPH, France Habitation, La Sablière, Soval, Efidis, Opievoy
- CAF
- Membres du conseil citoyen
- Conseil Départemental
- Région IDF

#### **Participants au groupe de travail emploi et développement économique**

- Ville : Politique de la ville, économique, insertion, RH, projet de ville RSA
- Etat : DDCS, sous-préfecture, Direccte,
- Membres du conseil citoyen
- Mission Locale, Pôle Emploi, ZI des Chanoux, club des entrepreneurs
- Conseil Départemental
- Région IDF

### **B) La participation des habitants**

La méthodologie de mise en place du Conseil Citoyen a été votée à l'unanimité lors du conseil municipal du 9 avril 2015.

- Organisation pour la mise en place du Conseil Citoyen
- Création d'une affiche pour l'appel à candidature publiée dans le Neuilly Notre Ville, sur le site de la ville, apposée dans les affichages municipaux
- Organisation d'une réunion publique expliquant le rôle et les objectifs du conseil citoyen dans le cadre du Contrat de Ville
- Travail partenarial avec les associations et le centre social pour relayer la demande et solliciter la participation des adhérents et membres
- Invitation à la réunion des nocéens ayant participé à la réunion publique sur la laïcité en janvier 2015
- Constitution d'une liste de volontaires par le biais d'un appel à candidature, en plus de l'utilisation des listes électorales et des fichiers d'abonnés
- Création d'une association qui sera la structure porteuse
- Constitution de deux groupes pour le tirage au sort afin de garantir la représentativité du quartier prioritaire : un pour le quartier (75%) et un pour le reste de la ville (25%)
- Organisation du tirage au sort
- Transmission de la liste des membres au préfet pour validation et arrêté fixant la composition du conseil citoyen de Neuilly sur Marne constitué d'une trentaine de personnes, quinze membres pour le collège « habitants » et quinze membres pour le collège des acteurs locaux.

- Calendrier 2015
- Septembre :  
Campagne d'information, appel à candidature et réunion publique
- Octobre :  
Préparation des documents nécessaires à la constitution de la structure porteuse (statuts de l'association, charte de fonctionnement)  
Constitution de la liste des volontaires pour les deux collèges
- Novembre :  
Tirage au sort des deux collèges  
Transmission de la liste au Préfet délégué pour l'égalité des chances  
Finalisation de la structure porteuse et envoi des documents de création à la préfecture

### III) Définition du cadre stratégique

#### A) Diagnostic participatif établi par pilier

##### Éléments de diagnostic du groupe cohésion sociale (données Education Nationale, services municipaux, PVRSA, CGET)

- Education

Augmentation des incidents survenus en milieu scolaire (violence en direction des enseignants ou des élèves entre eux) entre 2011 et 2014, et augmentation des informations préoccupantes pour les écoles maternelles (signalements à la Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes: maltraitances (physique, psychologique, sexuelle, défauts de soin...) à enfants) depuis 2012.

Evaluations CE1 : baisse du taux de réussite en mathématiques au niveau de la circonscription (Neuilly-sur-Marne, Neuilly Plaisance, Gournay) entre 2009 et 2012 ; certaines écoles ont des taux inférieurs à celui de la circonscription : Chénier depuis 2011, Rouget de l'Isle, Valéry, Du Hamel et La Fontaine en 2010 et 2011. En français, relative stabilité au niveau de la circonscription ; la même stabilité est observée pour les écoles de la ville mais seules les écoles Jaurès, Amiard et Verne ont des taux supérieurs à la moyenne.

Evaluations CM2 : en français, relative stabilité au niveau de la circonscription, les écoles Jaurès et Pasteur sont au-dessus de la moyenne, les autres écoles sont en dessous depuis 2011.

Pour les mathématiques : des résultats au-dessus de la moyenne pour Jaurès et Verne et des résultats bien inférieurs pour Rouget de l'Isle.

108 classes fréquentent les installations sportives de la ville soit 2307 élèves.

- Programme de réussite éducative

Le nombre de parcours personnalisés est passé de 53 en 2007 à 557 en 2014 pour des élèves des écoles maternelles et élémentaires, des collégiens et des lycéens. Cette augmentation a été constante sur ces années.

En 2014, 174 actions ont été menées dans le domaine de la santé, 296 dans les domaines du sport, de la culture et des loisirs, 63 dans le domaine de l'épanouissement, 201 dans le cadre de la parentalité et 149 sont des actions éducatives.

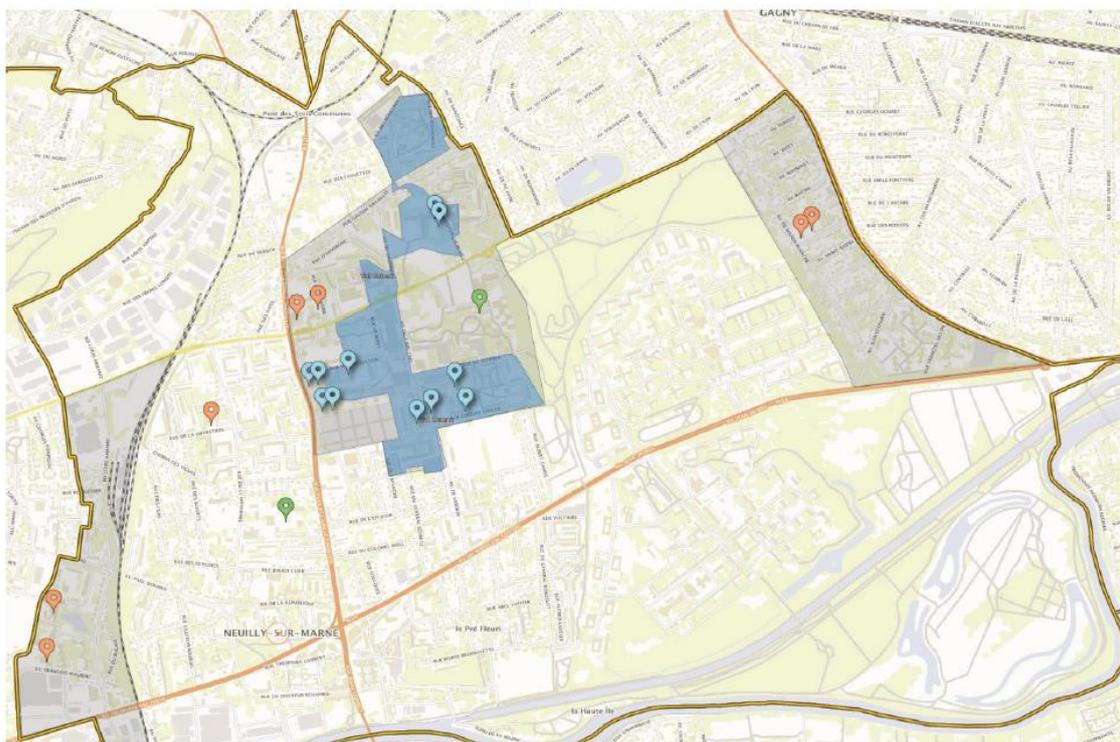
La réforme actuelle impacte fortement le Programme de réussite éducative. Avant la réforme de la politique de la politique de la Ville, le PRE intervenait suivant deux critères : la domiciliation dans les quartiers CUCS ou la scolarisation dans un établissement en REP ou rattachés aux quartiers CUCS soit 10 écoles maternelles, 8 écoles élémentaires, et 2 collèges.

L'objectif de la réforme est de concentrer les moyens sur les publics les plus en difficulté et, en resserrant le territoire prioritaire, de garantir le financement des actions en direction des enfants et de leur famille résidant dans le quartier Val coteau. De nouveaux enfants vont ainsi pouvoir bénéficier des actions mises en place dans le cadre du PRE.

Suivant les nouvelles orientations des services de l'Etat, depuis la rentrée scolaire 2015-2016, l'école où sont scolarisés les enfants n'est plus un critère de prise en charge. Seul le critère de l'adresse est dorénavant retenu. Ainsi, indépendamment de l'école dans laquelle les enfants sont scolarisés, seuls ceux qui habitent dans le quartier Val Coteau et rencontrent des difficultés à l'école peuvent être accompagnés dans leur réussite éducative par le PRE.

Les familles actuellement suivies par le PRE et qui habitent en dehors du quartier seront quant à elles progressivement et au cas par cas accompagnées vers des fin de parcours et/ou réorientées vers d'autres partenaires au cours de cette année et l'année 2016.

**Impact de la réforme de la géographie prioritaire de la politique de la Ville sur le Programme de Réussite Educative de Neuilly-sur-Marne**  
IP/YT/JA le 01-04-2015



	QPV Val Coteau		<u>Ecoles rattachées au QPV et bénéficiant pleinement du PRE:</u> La Fontaine, Les Oiseaux, Chénier, Rouget de Lisle, Paul Valéry et Du Hamel		<u>Collèges bénéficiant partiellement du PRE en fonction de la domiciliation des enfants et des écoles de rattachement :</u> Braque et Balzac		<u>Ecoles ne bénéficiant plus du PRE sauf exceptions (enfants domiciliés dans le QPV) :</u> Les Papillons, Cachin, Jaurès, Jules Verne, et Arc-en-ciel
	Anciens quartiers CUCS						

- Culture

Certains équipements sont situés au cœur du quartier Val Coteau et accueillent un public nocéen :

- Au centre culturel Salvador Allende : 449 adhérents aux cours municipaux et 439 adhérents aux ateliers partenaires ou associatifs.
- A la cyberbase : 217 adhérents.
- A la médiathèque : 3500 inscrits. Cet équipement a ouvert en octobre 2014 et a rencontré un vif succès dès son inauguration (5000 visiteurs lors des portes ouvertes) ; les sections et activités dédiées à la jeunesse sont les plus fréquentées.

D'autres équipements situés hors du quartier prioritaire accueillent aussi les habitants de Val Coteau :

- A l'espace Léo Lagrange : 307 adhérents aux cours municipaux et 726 adhérents aux ateliers partenaires ou associatifs.
- Au Conservatoire de musique : 430 élèves, dont 13% viennent du quartier des Fauvettes.
- Au conservatoire de danse : 318 inscrits.

- Droit/justice

Permanences du CIDFF le mercredi après-midi et le vendredi matin, 44 semaines par an ; en 2013, 211 RDV ont été honorés mais il faut environ 4 semaines de délai pour obtenir un RDV.

TIG : diminution du nombre de personnes condamnées à un travail d'intérêt général accueillis en 2013 : 8 contre 28 accueillies en 2012 et 26 en 2011.

- Santé

Le nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants est inférieur à celui de la Seine-Saint-Denis et de l'Ile de France : 51 pour Neuilly-sur-Marne, 68 pour la Seine-Saint-Denis et 85 pour l'Ile de France.

Sur le quartier Val Coteau, le taux de bénéficiaires de la CMUC est supérieur à celui de la ville : 8,3% sur la ville et 12,1% sur le quartier prioritaire.

- Sport

Le nombre de nocéens bénéficiant d'une aide à l'inscription dans un club sportif est en constante augmentation depuis 1997, passant de 239 à 739 personnes en 2014.

Le nombre d'adhérents enregistré également une hausse : 4728 en 2005, 6125 en 2014.

Une réflexion est menée pour agrandir l'amplitude des horaires d'ouverture des équipements.

## Atouts

- Offre variée et riche des équipements sportifs : gymnases, stade, piscine, tennis, patinoire, centre équestre...
- Equipements culturels : maillage important et relais sur toute la ville avec des activités de proximité dans tous les quartiers
- Ouverture de la médiathèque et de nouvelles sections, dont DVD, très fréquentée
- Aide à l'accès culturel et sportif par le biais du PRE et de l'OMS
- Forte concentration des équipements aux Fauvettes

- Très bon accès des élèves aux équipements sportifs et culturels avec espoir de fréquentation des familles pour un impact plus large
- Collège est un lieu de rencontre qui assure un lien entre l'Education Nationale et les différents acteurs (PRE, sport, culture, ASL...)
- Soutien scolaire en ligne mis en place par l'Opievoy
- Depuis 2 ans, partenariat avec l'équipe mobile psychiatrique
- Action sur le bien-être menée par la DPAS avec développement du partenariat
- Mixité sociale
- Locaux variés pour aide aux devoirs et Unité Jeunesse mis à disposition par l'Opievoy
- Un local disponible esplanade de Fontainebleau
- La démolition des passerelles favorise la sécurité (guet impossible)
- Démolition / réhabilitation tour et une barre Efidis
- Amicales des locataires actives
- Bonne structuration des copropriétés

### Faiblesses

- Culture : public des Fauvettes nord moins touché
- Difficulté de toucher le public adolescent
- Le passage de relais, l'accès culturel et sportif est plus difficile pour les adolescents, offre moins riche
- Manque de lieux éducatifs pour les adolescents et absence d'éducateurs de rue
- Problème de local pour l'aide aux devoirs à la Sablière
- Pas de lieu de développement social aux Fauvettes nord
- Difficulté pour mettre en place des actions de formation et de loisirs pour les adolescents
- Liste d'attente de 120 enfants pour la halte jeux
- Besoin de renforcer les partenariats dans le domaine de la prévention de la délinquance
- Squats, dégradations, trafic dans les halls et cages d'escalier dès la préadolescence et difficultés pour intervention de la Police (tours Opievoy)
- Depuis la résidentialisation (Opievoy), sentiment que le site se ferme un peu sur lui-même et regroupement de jeunes, constat confirmé par les services de Police
- Intensification des problèmes au 4 Berry (Soval)
- Fermeture du poste de police des Fauvettes
- Partenariat complexe avec le club de prévention Ville et Avenir
- Demande croissante des conseils d'accès au droit avec de nombreuses problématiques
- Carence dans le domaine de la santé et du bien-être (que PMI)
- Absence d'action de prévention des abus sexuels et de la maltraitance alors que cette action était menée jusqu'en 2005 par l'infirmière municipale
- Carences des professionnels de santé, d'où une difficulté d'accès aux soins
- Population vieillissante : 28% de plus de 65 ans Efidis NSM (soit 2 fois plus que sur la moyenne du patrimoine)
- GUP ne fonctionne pas suffisamment
- Fort pourcentage de familles monoparentales, critère à intégrer dans les priorités logements, crèches

## Éléments de diagnostic du groupe emploi et développement économique (sources Pôle Emploi, PVRSA, service économique, CGET)

- Emploi

2923 demandeurs d'emploi en septembre 2014 dont 22% de bénéficiaires du RSA

La convention tripartite Etat/Unedic/Pôle emploi 2015-2018 prévoit la poursuite de la différenciation de l'accompagnement en concentrant les efforts de Pôle emploi sur les demandeurs d'emploi qui en ont le plus besoin. Cet engagement se traduit par le développement de l'accompagnement intensif, qui comprend : l'accompagnement renforcé, l'accompagnement global et l'accompagnement intensif des jeunes.

L'accompagnement renforcé s'adresse aux demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi et ayant besoin d'un accompagnement plus soutenu ;

L'accompagnement global permet de proposer aux demandeurs d'emploi présentant un cumul de difficultés sociales et professionnelles une réponse coordonnée sur les deux champs ;

L'IEJ s'adresse aux jeunes de moins de 26 ans ayant des problèmes d'accès à l'emploi stable.

Les principaux bassins d'emploi de la ville sont situés dans la Zone Industrielle des Chanoux, dans la Zone Industrielle Fauvettes Nord, sur l'hôpital de Ville Evrard et le long de la RN34.

La ZAC de Maison Blanche est aussi destinée à terme à accueillir de l'activité économique.

- Données sur le quartier Val Coteau

Population très faiblement diplômée sur le quartier Val Coteau: 67,9% des plus de 15 ans non scolarisés ont un diplôme inférieur au bac ou n'ont aucun diplôme (56,5% sur l'ensemble de la ville). A l'inverse, seulement 15,5% ont un diplôme de l'enseignement supérieur (Bac+2 ou plus) contre 25,9% au niveau communal.

Taux d'activité plus faible que sur l'ensemble de la commune (73,6% contre 76,8%) mais semblable à la moyenne départementale (73%).

Fort taux d'activité des jeunes de moins de 25 ans (43,1% contre 41,5% à Neuilly-sur-Marne).

Très faible représentation des catégories socioprofessionnelles supérieures (cadres, professions intellectuelles supérieures) : 5% des actifs.

Taux de chômage très élevé : 20,5%, particulièrement chez les jeunes de moins de 25 ans (alors que la part des jeunes actifs est élevée) : 43% contre 30,2% à Neuilly-sur-Marne et 32,5% en Seine-Saint-Denis.

Taux de chômage particulièrement important chez les catégories socioprofessionnelles peu ou pas qualifiées : 18,7% chez les employés (13,3% dans la commune) et 21,5% chez les ouvriers (14,8% dans la commune).

Pôle emploi co-finance le Club Ambition Réussite, qui s'adresse exclusivement aux jeunes demandeurs d'emplois issus des Quartiers Politique de la Ville.

- Tissu économique

En janvier 2014, selon le fichier Sirène de l'Insee, on comptait 2 532 entreprises à Neuilly-sur-Marne.

Territoire dynamique en matière de création d'activité économique : le taux de création est de 20,3% contre 18,8% dans l'ensemble du département et 15,1% dans l'aire urbaine parisienne.

Part importante des jeunes entreprises : 33,3% des entreprises ont 3 ans ou moins (30,6% dans l'aire urbaine de Paris).

A l'inverse, les entreprises âgées de 10 ans ou plus ne représentent que 29,8% à Neuilly-sur-Marne alors qu'elles constituent 30,5% des entreprises de l'aire urbaine parisienne.

Grande majorité de petits établissements : 69,9% établissements de 0 salarié (autoentrepreneurs) et 23,2% d'établissements employant entre 1 et 9 salariés.

Les grands établissements de plus de 50 salariés ne représentent que 1,3% mais cette proportion est similaire à celles observées aux niveaux du département et de l'aire urbaine.

Surreprésentation du secteur de l'industrie : 5,3% des établissements contre 4,3% en Seine-Saint-Denis et 3,8% dans l'aire urbaine parisienne. Idem pour le secteur de la construction : respectivement 14,4% des établissements, 15,4% et 8,7%.

1 établissement sur 5 s'inscrit dans le secteur du commerce (commerce de gros, de détail, réparation automobile,...) (15,8% dans l'aire urbaine de Paris).

10 322 postes salariés dans la ville

Forte représentation du secteur de la construction parmi les postes salariés (hors administrations publiques) de Neuilly-sur-Marne (22,9% contre 8,1% à l'échelle du département et 5,2% à l'échelle de l'aire urbaine). Constat comparable mais dans une moindre mesure pour le secteur de l'industrie.

Le secteur tertiaire (commerce, transports et services divers) qui représente les deux tiers des établissements nocéens ne génère qu'un quart des postes salariés à Neuilly-sur-Marne.

- ZFU

786 établissements sont installés dans le périmètre et se répartissent ainsi :

- Zone des Chanoux : 185 entreprises et 2000 salariés
- Cité artisanale : 10 entreprises et 89 salariés
- Centre commercial des Fauvettes et ses abords : 35 commerces et 60 emplois.

Diminution des déclarations d'embauche de 2008 à 2013, passant de 103 à 51.

En 2013, 12% d'embauche locale (contre 15% en moyenne dans les ZFU du 93).

La cité artisanale, ensemble immobilier de locaux d'activité dans la ZFU accueille 12 locaux d'activité compris entre 126 et 388m<sup>2</sup> chacun construits en 2009 par la Ville.

Les locaux sont destinés à accueillir des entreprises du secteur de la petite industrie et de la construction : menuiserie, plomberie, isolation, bâtiment, maçonnerie, fabrication d'articles,... 2 lots (F et G) ont été vendus, 8 ont trouvé des locataires

En mars 2015, 2 locaux sont disponibles (lots B et I)

En janvier 2014, on comptait 99 salariés travaillant dans les entreprises locataires.

- Les commerces

Un schéma de développement commercial (SCOM) a été commandé par la Ville et réalisé par Objectif Ville en décembre 2014. L'objectif du SCOM est de redynamiser l'activité commerciale à Neuilly-sur-Marne.

- 276 commerces ont été recensés, structurés autour de différents pôles.
- Un tissu commercial éclaté, offre principalement de proximité (64 % de l'offre communale)
- Une perte de dynamisme visible au travers de la vacance : 25 cellules commerciales vacantes sur la commune. 40% de ces vacances se situent dans le centre ancien.

- Focus sur le pôle des Fauvettes

35 commerces (hors associations, crèches, etc., qui peuvent occuper des locaux commerciaux) :

- Hygiène santé beauté : 11
- Services : 11
- Alimentaire : 6
- Restauration : 3
- Equipement personne : 2
- Culture loisirs : 1
- Equipement maison : 1
- -3 locaux vacants

11 commerces du pôle des Fauvettes (8 mai 1945) ne sont pas inclus dans le périmètre du Contrat de Ville. Les commerces des Fauvettes sont inclus dans le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat (PSCA).

Estimation du nombre d'emplois : une soixantaine, principalement portés par le Super U (plus de 20 emplois)

- Le Club-Entreprises de Neuilly-sur-Marne : NSM Entreprendre

NSM Entreprendre est une association regroupant les chefs d'entreprises de Neuilly-sur-Marne afin de créer les conditions favorables au développement des activités de ses membres ainsi que de participer à l'animation économique, sociale et culturelle du territoire. La Ville a fortement soutenu sa création en 2012/2013. En collaboration avec l'association, elle organise une fois par an à l'hôtel de ville le Rendez-Vous des Entrepreneurs. Toutes les entreprises de la ville sont conviées autour d'une table ronde relevant d'une thématique qui les concerne (l'accès aux marchés publics, au numérique...) suivie d'un cocktail afin de favoriser les échanges. Par ailleurs, a lieu une fois par mois au restaurant d'insertion le Martin Pêcheur un petit déjeuner d'affaires pour enrichir le réseau professionnel des entreprises.

- Soutien à l'entreprenariat : EGEE

L'association pour l'Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise « EGEE » accompagne les porteurs de projets nocéens dans la création de leur activité économique et les soutient dans leurs démarches entrepreneuriales selon la convention signée en 2008 et reconduite en 2014.

Une permanence se tient à la Mairie de Neuilly-sur-Marne tous les mercredi après-midi pendant lesquels l'association reçoit individuellement des créateurs d'entreprise. D'après le bilan de l'année 2014 (janvier à octobre), EGEE a accueilli 47 porteurs de projets.

- Emplois d'avenir et apprentis

32 emplois d'avenir et 16 apprentis sont employés par la ville

- Insertion

80 226 heures réalisées sur 77 804 heures à effectuer au regard de la convention

Des formations dans le domaine du bâtiment en partenariat avec le GRETA, des actions spécifiques en matière de formation et d'aide à l'emploi, la création d'emplois saisonniers, la réalisation de chantiers éducatifs

## Atouts

- Présence d'une agence Pôle Emploi sur la ville qui assure le suivi et l'accompagnement des demandeurs d'emploi et signature de conventions avec NQT, l'ADIE
- Signature d'un partenariat avec la Mission Locale de Rosny sous Bois/Neuilly Plaisance
- Population jeune
- En 2014, 800 jeunes ont été suivis par la Mission Locale et action spécifique pour les jeunes sous main de justice
- Salon de l'emploi qui permet de rapprocher le monde de l'entreprise et les demandeurs d'emploi
- Création d'un Club des jeunes diplômés (11 février) en partenariat avec l'association Nos Quartiers ont des Talents
- Existence d'un Groupe Solidarité Emploi
- Le périmètre du territoire entrepreneur reste le même que celui de l'ancien dispositif ZFU, 786 établissements se situent dans le périmètre de la ZFU
- Zone industrielle des Chanoux : vrai potentiel
- Existence d'un Club des entrepreneurs depuis 2013 : NSM Entreprendre
- Permanence hebdomadaire d'EGEE pour l'aide aux porteurs de projets
- 80 226 heures réalisées sur 77 804 heures à effectuer au regard de la convention ANRU
- Des formations dans le domaine du bâtiment en partenariat avec le GRETA, des actions spécifiques en matière de formation et d'aide à l'emploi, la création d'emplois saisonniers, la réalisation de chantiers éducatifs
- Territoire dynamique en termes de création d'activité économique

## Faiblesses

- Population active peu qualifiée
- Prédominance des très petites entreprises et générant pas ou très peu d'emplois
- Manque de foncier disponible dans le périmètre du Contrat de Ville
- 48% des personnes bénéficiaires du RSA sont hébergés
- Manque d'organismes de formation à proximité de NSM; le plus souvent St Denis ou Bobigny ce qui demande mobilité, autonomie et temps de transport important
- Problème de maîtrise de la langue française

## Eléments de diagnostic du groupe cadre de vie et renouvellement urbain

- PRU
  - 40 opérations conventionnées livrées
  - 11 opérations conventionnées en cours
  - 16 opérations conventionnées à venir
- Relogement

Les relogements du bailleur France Habitation sont terminés depuis 2013.

Les relogements du bailleur OPH 93 sont terminés depuis février 2015.

Chacun des deux bailleurs a respecté la charte de relogement qui avait été annexée à la convention partenariale de rénovation urbaine. Aucun d'entre eux n'a eu besoin de comptabiliser les mesures compensatoires pour répondre aux objectifs de l'ANRU.

ADOMA finalise en octobre 2015 la dernière phase de son programme de relogements dans le cadre de la réhabilitation du foyer Bossuet.

- Habitat

Augmentation du nombre de demandeurs de logement : 994 en 2010, 1631 en 2011, 2163 en 2012, 2106 en 2013 et 2039 en 2014 et un nombre d'attributions plutôt stable : 103 en 2010, 125 en 2011, 112 en 2012, 99 en 2013 et 121 en 2014.

36% des logements attribués sont situés aux Fauvettes.

Les typologies les plus demandées sont les T2 (29%), T3 (30%) et T4 (25%).

63% des demandes ont plus de 2 ans d'ancienneté, 12% datent de plus de 5 ans.

Il faut noter également que 12% des demandes sont effectuées par des personnes de plus de 50 ans.

63% des demandeurs ont des ressources inférieures à 2500 €, 16% ont des ressources inférieures à 1000 €.

## Atouts

- Le quartier Val Coteau a été retenu pour bénéficier des financements dans le cadre du nouveau programme de renouvellement urbain
- PRU : 40 opérations conventionnées livrées, 11 opérations conventionnées en cours, 16 opérations conventionnées à venir
- Démolition des passerelles qui a facilité le travail de la Police
- Travaux de résidentialisation et constructions / démolition menés dans le cadre du PRU par OPH, bilan positif
- Réhabilitation et démolition (tour et 2/4/6/8) / construction Efidis
- Mise en service de la gare Val Coteau, prolongement de la ligne 11 prévue en 2027
- Les équipements sportifs répondent aux attentes et besoins de la population
- Quartier des Fauvettes sud bien doté en équipements culturels, nouvelle médiathèque (3500 inscrits) et accueil de nombreux jeunes
- PRU = réussite, vraie dynamique de rénovation du quartier engagée qu'il faut poursuivre
- Succès des clauses d'insertion
- PRU = amélioration de la qualité de vie des habitants : dynamique des locataires, implication des jeunes, disparition des jets de débris par les fenêtres
- Bilan positif des opérations de relogement

## Faiblesses

- Habitat : Augmentation du nombre de demandeurs de logement
- Nouveaux aménagements de l'Opievoy pour la collecte des déchets deviennent des points d'ancrage de trafic
- Occupation des halls et trafics : 4 Berry, Rambouillet, barre Efidis qui se vide
- Mécanique sauvage : Rambouillet
- Dégradations

- Dépôts sauvages d'ordures : OPH
- Absence d'un lycée d'enseignement général
- Depuis deux ans, modification de la ligne de bus 127 suite à des incidents et donc desserte partielle du quartier

## Bilan du Programme de rénovation urbaine

Depuis la signature de la convention ANRU en 2007, le quartier des Fauvettes à Neuilly-sur-Marne fait l'objet de transformations urbaines d'envergure, d'ores et déjà visibles, qui participent à la réalisation des objectifs fixés. Les secteurs résidentiels ont été conçus dans ce quartier sur un système de dalles reliées par des passerelles. La rénovation engagée devait permettre de retrouver un urbanisme de rue, répondant ainsi aux dysfonctionnements urbains connus de ce type de conception architecturale – absence d'animation urbaine, insécurité, complexité de la gestion, surcoût d'entretien des superstructures.

Le quartier se réinscrit petit à petit dans un vocabulaire urbain commun. Des pieds d'immeuble habités, une trame viaire compréhensible et cohérente, des nouveaux ensembles résidentiels issus des reconstructions à taille humaine compatibles avec des contraintes de gestion et de lien social, une architecture moins stigmatisante et moins énergivore, des équipements publics reconfigurés, des pôles commerciaux requalifiés.

Cependant, si le quartier des Fauvettes jouit d'une situation atypique par rapport à l'implantation courante des cités de grands ensembles, de par sa proximité avec le centre de la commune et du parc du croissant vert, il n'en reste pas moins un quartier enclavé. En effet, la commune de Neuilly-sur-Marne ne dispose d'aucune desserte en transports en commun lourds. Ainsi, le quartier des Fauvettes n'a pas profité avec la mise en œuvre du Projet de Rénovation Urbaine d'une amélioration du réseau de transports en commun. Ainsi, les efforts entrepris dans cette première phase du projet constituent une avancée considérable pour le quartier, et pour le cadre de vie des habitants. Il n'en demeure pas moins qu'ils doivent être poursuivis, et ce dans la perspective de l'arrivée de la ligne 11 du métro prolongée. C'est cette arrivée du transport en commun qui confirmera une réintégration du quartier dans le fonctionnement global de la ville et de la métropole. L'enjeu majeur du Nouveau Programme de Renouvellement Urbain sera de combiner les résultats positifs apportés par la rénovation des logements et des espaces publics avec l'implantation de cette gare à l'horizon 2027.

## B) Les orientations stratégiques

Les orientations stratégiques prévoient les objectifs et le cadre d'intervention du contrat de ville sur la période 2015/2020 ; ces orientations sont déclinées au niveau opérationnel défini annuellement.

### Cohésion sociale

#### Les principales orientations du CGET pour la cohésion sociale

- éducation et maîtrise de la langue française
- présence judiciaire de proximité
- santé
- culture
- sport

- accès aux droits
- petite enfance
- prévention de la délinquance
- promotion de la citoyenneté

### Priorités dans le domaine de la cohésion sociale

Il ressort des éléments de diagnostic, du bilan des actions menées dans le cadre de la politique de la ville et des attentes des participants au groupe de travail partenarial sur la cohésion sociale une volonté de :

- favoriser la réussite scolaire et lutter contre le décrochage scolaire
- soutenir la parentalité
- développer l'accès aux droits et la prévention de la récidive
- mettre en place un contrat local de santé
- favoriser l'intergénérationnel
- permettre l'accueil et l'écoute des jeunes et favoriser l'accompagnement des parcours personnels et professionnels

### Orientations stratégiques en faveur de la cohésion sociale

L'objectif du Contrat de Ville est de mettre en place ou de développer des actions en faveur de la cohésion sociale autour des priorités définies par l'ensemble des partenaires et donc de favoriser la réussite des enfants par la mise en place d'actions spécifiques et par le soutien aux familles, mais aussi de développer les actions de prévention et d'accès aux droits et aux soins.

#### Orientation stratégique 1 : favoriser la réussite des enfants et des jeunes

Le Programme de Réussite Educative, créé en 2007, sera l'instance privilégié pour mettre en place et suivre les actions dans le domaine de la réussite scolaire. Le maintien de ce dispositif est tout à fait essentiel pour les enfants du quartier prioritaire Val Coteau.

Pour favoriser la réussite des enfants et des jeunes, le Contrat de Ville de Neuilly-sur-Marne définit dans cette orientation toutes les mesures qui vont permettre d'accompagner les parcours de réussite, qu'elles concernent les enfants/jeunes directement ou leurs parents afin qu'ils puissent s'impliquer dans la réussite scolaire de leurs enfants.

#### Orientation stratégique 2 : permettre un égal accès à la prévention et aux droits

Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sera l'instance de référence dans le domaine de la prévention avec la mise en place du schéma de tranquillité publique.

Le Contrat de Ville de Neuilly-sur-Marne apportera donc son soutien aux actions qui favoriseront l'accès aux droits, apporteront aux nocéens une meilleure connaissance et un appui dans leurs démarches mais aussi au développement des partenariats et à la prise en compte de la prévention dans les actions.

#### Orientation stratégique 3 : permettre l'accès aux soins et favoriser les actions de prévention dans le domaine de la santé

Un Contrat local de santé est en cours d'étude sur la ville et sa mise en place constitue donc une priorité dans le domaine de la santé : dans l'attente de sa signature, toutes les actions de prévention et d'information seront soutenues et méritent d'être développées pour permettre aux habitants un accès facilité aux soins.

**Les partenaires mobilisés** sont les participants au groupe de travail sur la cohésion sociale :

- Ville : politique de la ville, PRE, insertion, culture, sports, centre social, CCAS
- Etat : DDCS, sous-préfecture, justice, SPIP, PJJ, Education Nationale
- Bailleurs sociaux et amicales des locataires : OPH, France Habitation, La Sablière, Soval, Efidis, Opievoy
- CAF
- Membres du conseil citoyen
- Conseil Départemental
- Région IDF

## Cadre de vie et renouvellement urbain

### Principales orientations du CGET pour le cadre de vie et le renouvellement urbain

- amélioration tangible de la vie quotidienne des habitants
- créations d'équipements
- mobilité dans le parc résidentiel
- développement de nouvelles activités dans le quartier
- amélioration des relations Police/population
- objectifs de transformation du quartier et mixité sociale (NPNRU)
- prévention de la délinquance
- tranquillité publique
- accès aux transports, aux équipements

### Priorités dans le domaine du cadre de vie et du renouvellement urbain

Il ressort des éléments de diagnostic, du bilan des actions menées dans le cadre de la politique de la ville et des attentes des participants au groupe de travail partenarial sur cadre de vie et renouvellement urbain une volonté de :

- accompagner le nouveau programme de rénovation urbaine
- lutter contre les actes d'incivilité dans le quartier
- développer le partenariat et les actions dans le cadre de la Gestion urbaine de proximité
- mener une réflexion sur les actions à inscrire en partenariat avec les bailleurs sociaux dans le cadre de l'abattement de la TFPB
- favoriser l'accueil des jeunes : soutien scolaire et activités pluridisciplinaires

### Orientations stratégiques en faveur du cadre de vie et du renouvellement urbain

**Orientation stratégique 4** : améliorer le cadre de vie et la qualité de vie dans le quartier

Un groupe de travail dédié va définir la charte de Gestion Urbaine de Proximité et les actions pouvant bénéficier de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties ; les modalités de mise en place de cette convention sont précisées dans le chapitre des conventions d'application du Contrat de Ville.

La qualité de vie des habitants du quartier prioritaire Val Coteau constitue une priorité du Contrat de ville et les associations y participant seront soutenues pour la mise en place d'actions. La prévention des incivilités et le respect des personnes et des lieux sont des axes prioritaires du Contrat

Une attention particulière sera portée à l'accueil des jeunes et au développement des lieux leur proposant des activités.

#### **Orientation stratégique 5 : accompagner le renouvellement urbain**

Le quartier prioritaire Val Coteau est éligible aux financements du Programme National de rénovation urbaine 2 et un protocole de préfiguration est annexé au Contrat de Ville.

Il est attendu que les partenaires du Contrat de Ville se mobilisent et accompagnent les opérations inscrites dans ce programme.

#### **Orientation stratégique 6 : animer le partenariat**

Les actions en faveur du cadre de vie et du renouvellement urbain nécessitent un travail de réflexion pour leur mise en place mais également un accompagnement lors des réalisations. Le travail partenarial doit être privilégié et développé et l'association des membres du conseil citoyen aux différentes instances de pilotage doit être facilitée. Une réflexion sur les modalités de réunion doit être mise en place afin que chacun puisse y participer.

**Les partenaires mobilisés** sont les participants au groupe de travail sur le cadre de vie et du renouvellement urbain :

- Services Ville : Politique de la ville, développement urbain, économique, culture, sports, environnement et habitat
- Etat : DDCS, sous-préfecture, Police,
- Bailleurs sociaux : OPH, France Habitation, La Sablière, Soval, Efidis, Opievoy
- RATP
- Membres du conseil citoyen
- Représentants des habitants : amicales de locataires, membres des conseils syndicaux, 123 Banlieue Z'Art
- Conseil Départemental
- Région IDF

#### **Emploi et développement économique**

##### **Principales orientations du CGET pour le l'emploi et le développement économique**

- réduction de 50% des écarts de taux d'emploi
- présence de Pôle Emploi et de la Mission Locale
- mobilisation des contrats aidés
- soutien à l'entrepreneuriat, aux clubs jeunes ambition

## Priorités dans le domaine du cadre de l'emploi et du développement économique

Il ressort des éléments de diagnostic, du bilan des actions menées dans le cadre de la politique de la ville et des attentes des participants au groupe de travail partenarial sur l'emploi et le développement économique une volonté de :

- favoriser l'emploi et la formation des jeunes par le développement des chantiers éducatifs et des heures d'insertion
- permettre la maîtrise de la langue pour accéder à l'emploi
- développer l'accompagnement des créateurs de petites entreprises
- valoriser l'offre commerciale des pôles de proximité structurants
- développer le partenariat autour de l'emploi
- promouvoir le Territoire Entrepreneur
- favoriser l'installation de nouvelles activités
- développer le partenariat avec le projet de ville RSA et Cap Emploi
- soutenir le parcours complet à l'immobilier d'entreprises afin de répondre aux besoins actuels et futurs des établissements sur le territoire.

## Orientations stratégiques en faveur de l'emploi et du développement économique

### Orientation stratégique 7 : favoriser l'emploi et la formation

Avoir un emploi et pouvoir se former sont des conditions nécessaires à l'épanouissement et constituent une priorité du Contrat de Ville; les habitants du quartier prioritaire Val Coteau bénéficieront donc de mesures spécifiques pour favoriser l'emploi de ce public, dont certains en sont éloignés. A cet effet, les parcours qualifiants et les chantiers d'insertion seront développés.

### Orientation stratégique 8 : soutenir et développer le partenariat employeurs et favoriser les rencontres avec les demandeurs d'emploi

La ville souhaite développer tous les partenariats favorisant le rapprochement entre employeurs et demandeurs d'emploi et tout particulièrement ceux qui résident dans le quartier prioritaire Val Coteau; Pôle Emploi aura une vigilance dans la promotion des profils des demandeurs d'emploi issus du quartier prioritaire Val Coteau.

Dans un contexte économique compliqué, où il est parfois plus facile de trouver un client que de créer son propre emploi, une attention particulière devra être portée aux créateurs d'entreprises.

### Orientation stratégique 9 : maintenir et développer le tissu économique local

Cette orientation doit permettre de maintenir et développer une offre d'immobilier d'activités variée et adaptée mais aussi, par le classement en Territoire Entrepreneur, maintenir les entreprises sur le territoire et favoriser l'installation de nouvelles activités.

**Les partenaires mobilisés** sont les participants au groupe de travail sur l'emploi et le développement économique :

- Ville : Politique de la ville, économique, insertion, RH, projet de ville RSA
- Etat : DDCS, sous-préfecture, Direccte,

- Membres du conseil citoyen
- Mission Locale, Pôle Emploi, ZI des Chanoux, club des entrepreneurs
- Conseil Départemental
- Région IDF

### C) Définition du quartier vécu

Les contours du quartier politique de la ville Val Coteau sont resserrés par rapport à l'ancienne ZUS des Fauvettes; des équipements et services ne sont donc plus dans le périmètre et de nombreux élèves et habitants ne devraient plus pouvoir bénéficier des actions spécifiques de la politique de la ville.

Afin de maintenir certaines actions en faveur des publics en difficulté et de ne pas stigmatiser une population déjà fragilisée, mais aussi face à la nécessité de fonctionner à l'échelle d'un territoire cohérent, le Contrat de Ville doit pouvoir continuer à prendre en charge les actions menées par des structures situées hors géographie prioritaire mais au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires. Il est en effet évident que tous les équipements du quartier tant scolaires que culturels ou sportifs, bénéficient et à la population du quartier Val Coteau et à un public nocéen plus large. La programmation du Contrat de Ville devra donc porter une attention particulière aux actions proposées par les structures représentées sur la carte ci-après. Cette volonté concerne également les élèves suivis dans le cadre du Programme de Réussite Educative.

Lors des programmations annuelles, le comité de pilotage spécifiera les actions bénéficiant des financements spécifiques du programme 147 au titre du quartier vécu.



## IV) Objectifs opérationnels et mise en œuvre

### A) Les objectifs opérationnels

Rappel méthodologique:

*Afin de garantir l'opérationnalité et l'adaptabilité du contrat en Seine-Saint-Denis, l'Etat a proposé une architecture contractuelle à deux niveaux :*

- *Le niveau stratégique prévoit pour six ans les objectifs de l'action publique portée par l'ensemble des acteurs de la politique de la ville.*
- *Le niveau opérationnel dont le cadre d'action est défini annuellement par les partenaires.*

*Cette architecture permet de faire évoluer le contrat en tenant compte de l'annualité budgétaire mais également d'adapter le contrat en temps réel aux évolutions du territoire et à ses habitants, via les instances de participation en construction.*

Les objectifs opérationnels seront donc déclinés annuellement lors de l'appel à projets.

En fonction de l'évolution des problématiques du quartier, des besoins et du bilan des actions menées l'année précédente, l'appel à projet annuel précisera concrètement les besoins du territoire afin que les actions y répondent le plus justement possible.

La déclinaison en actions concrètes sera actualisée tous les ans dans le cadre de la programmation et des objectifs d'évaluation y seront attachés.

#### Axes opérationnels en faveur de la cohésion sociale 2015/2016

Les axes opérationnels constituent le cadre de référence de la programmation annuelle du Contrat de ville et les actions devront donc répondre aux objectifs suivants :

Pour l'**orientation stratégique 1** : favoriser la réussite des enfants et des jeunes

- 1.1 développer l'accompagnement à la scolarité des élèves et collégiens
- 1.2 favoriser la participation des parents à la scolarité des enfants et soutenir la parentalité
- 1.3 faciliter la compréhension du système éducatif aux parents ne maîtrisant pas la langue française
- 1.4 lutter contre le décrochage scolaire
- 1.5 accueillir les exclus temporaires des établissements scolaires
- 1.6 développer le tutorat dans le cadre du Programme de réussite éducative
- 1.7 développer les actions en faveur de la maîtrise de la langue
- 1.8 former au respect mutuel entre les filles et les garçons

Les critères d'évaluations devront permettre de mesurer l'impact des actions sur la réussite des enfants/jeunes ; le taux de participation peut également constituer un indicateur d'évaluation.

Pour l'**orientation stratégique 2** : permettre un égal accès à la prévention et aux droits

- 2.1 développer les actions sur l'accès aux droits et sur la prise en compte de la dépendance et du handicap
- 2.2 renforcer la prévention et l'information dans le domaine de la justice

### 2.3 mettre en place le schéma de tranquillité publique

Le schéma de tranquillité publique mettra en place des grilles d'évaluation que les actions inscrites dans la programmation annuelle du Contrat de Ville devront respecter ; le nombre de participants aux permanences et aux actions de prévention peut constituer un critère de pertinence.

Pour l'**orientation stratégique 3** : permettre l'accès aux soins et favoriser les actions de prévention dans le domaine de la santé

- 3.1 mettre en place un contrat local de santé
- 3.2 mettre en place des actions de prévention
- 3.3 soutenir l'action sur le bien-être portée par la DPAS et développer les partenariats autour de cette thématique

La mise en place de critère d'évaluation dans le domaine de la santé est difficile ; par contre la participation aux actions de prévention peut être mesurée. La prise en compte de cette problématique dans les actions menées constituent un indice important.

### Axes opérationnels en faveur du cadre de vie et du renouvellement urbain

Les axes opérationnels constituent le cadre de référence de la programmation annuelle du Contrat de ville et les actions devront donc répondre aux objectifs suivants :

Pour l'**orientation stratégique 4** : améliorer le cadre de vie et la qualité de vie dans le quartier

- 4.1 définir les actions de gestion urbaine de proximité
- 4.2 soutenir les amicales de locataires et les associations assurant du lien social sur le quartier en leur apportant l'aide logistique nécessaire
- 4.3 assurer l'adéquation entre besoins et actions inscrites dans le cadre de l'abattement de la TFPB et assurer le suivi des actions inscrites dans le plan triennal
- 4.4 ouvrir des lieux d'accueil pour les jeunes dont l'Elan

Pour l'**orientation stratégique 5** : accompagner le renouvellement urbain

- 5.1 poursuivre les actions sur les équipements publics et l'espace public
- 5.2 mobiliser les bailleurs sociaux
- 5.3 clarifier l'usage des espaces publics
- 5.4 favoriser la desserte des transports en commun

Pour l'**orientation stratégique 6** : animer le partenariat

- 6.1 favoriser la présence de tous les partenaires aux instances de réflexion et de pilotage
- 6.2 assurer un travail en transversalité avec l'ensemble des groupes pour travailler à l'amélioration des conditions de vie dans le quartier
- 6.3 soutenir et accompagner le conseil citoyen

### Axes opérationnels en faveur du cadre de l'emploi et la formation

Pour l'**orientation stratégique 7** : favoriser l'emploi et la formation

- 7.1 développer et adapter les heures d'insertion en appliquant des clauses sociales d'insertion dans les marchés

- 7.2 favoriser les parcours qualifiants et formaliser les compétences acquises
- 7.3 mettre en place des ateliers socio linguistiques pré-emploi et travailler avec le centre social pour permettre aux femmes de bénéficier de l'accueil des enfants à la halte-garderie
- 7.4 instaurer le Groupe Solidarité Emploi comme instance de débat, de coordination et de suivi des actions en faveur de l'emploi
- 7.5 favoriser l'activité rémunératrice et l'autonomie qui en découle

Pour l'**orientation stratégique 8** : soutenir et développer le partenariat employeurs/demandeurs d'emploi

- 8.1 maintenir et développer le partenariat en faveur de l'emploi : EGEE, Club des entrepreneurs, entreprise d'insertion, ...
- 8.2 soutenir l'offre de service « entreprises » de Pôle Emploi qui a renforcé son offre de services aux entreprises par la mise en place de conseillers dédiés.
- 8.3 accompagner les porteurs de projets et créateurs d'entreprises

Pour l'**orientation stratégique 9** : maintenir et développer le tissu économique local

- 9.1 promouvoir le territoire entrepreneur
- 9.2 favoriser le développement du commerce local avec notamment l'outil du périmètre de sauvegarde qui existe sur le territoire

## **B) Les conventions d'application du CDV**

Le **protocole de préfiguration du Nouveau Programme de Rénovation Urbaine** sera joint au présent contrat après sa validation par le comité d'engagement de l'ANRU prévu au premier trimestre 2016.

La **charte de mixité sociale** devra être conclue entre les partenaires signataires dans le courant du premier semestre 2016.

La **charte de gestion urbaine de proximité** devra elle aussi être signée par l'ensemble des partenaires signataires dans le courant du premier semestre 2016 selon la méthodologie présentée ci-après.

La qualité de vie est un objectif essentiel du Contrat de Ville et la qualité de services doit être la même sur l'ensemble du territoire. Afin de tendre à cet objectif, une attention particulière sera portée aux actions menées en contrepartie de l'abattement de la Taxe foncière sur les propriétés bâties.

Un groupe de travail réunissant tous les bailleurs du quartiers et les partenaires s'est tenu en septembre afin d'échanger sur la nécessité de mener des actions qui répondent aux besoins et attentes identifiés dans le Contrat de Ville.

Afin de rédiger la convention de Gestion urbaine de proximité et de définir les actions bénéficiant de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties, il est donc proposé la méthodologie suivante, à mettre en place dans le premier semestre 2016, conformément à la note de cadrage de la préfecture :

- réalisation d'un diagnostic en marchant
- identification par chaque bailleur des moyens de gestion de droit commun
- détermination d'un programme d'actions triennal selon le diagnostic et en adéquation avec les orientations stratégiques et les axes opérationnels du Contrat de Ville
- définition des modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation

### **C) Annexe financière**

L'annexe financière sera mise à jour avec le bilan des actions financées dans le cadre de la programmation 2015.

### **V) Suivi et évaluation**

Le comité technique, une fois le conseil citoyen créé, réalisera un tableau des objectifs opérationnels, la déclinaison en actions concrètes et des indicateurs nécessaires à l'évaluation de chacune des actions. Ce travail sera effectué en amont de la programmation 2016 et sera annexé à l'appel à projets.

Un appel à projet sera rédigé chaque année, en accord avec les signataires du Contrat de Ville, et sera largement diffusé. Pour favoriser l'information, la ville s'engage à publier sur son site internet l'appel à projet, le calendrier et les modalités de dépôt des dossiers de demandes de subvention.

Les priorités et les attendus des actions y seront clairement définis selon les orientations stratégiques du présent contrat et le tableau des actions et indicateurs d'évaluation seront actualisés.

Les projets reçus seront examinés par le comité technique qui décidera si l'action répond aux critères demandés et en fonction de l'enveloppe financière disponible proposera le montant de la subvention envisagée pour validation au comité de pilotage.

Les services politiques de la ville de la commune et de l'Etat assureront le suivi et l'engagement des crédits globaux, y compris pour la subvention accordée dans le cadre du Fond d'Initiative Associative ou du Fond de Participation des Habitants. Ces instances assureront le suivi et les bilans financiers des actions menées par ces financements spécifiques.

Le service politique de la ville de la commune assurera l'information et l'accompagnement des porteurs de projets.

## VI) Contributions des partenaires

### L'intervention de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Neuilly-sur-Marne.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la **cohésion sociale et la solidarité**, pour le **développement et la compétitivité des territoires** et pour la **transition écologique et l'environnement**.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du contrat de ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

- les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :
  - les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
  - les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
  - les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).
- les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :
  - construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
  - opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

## **Contribution du Département de la Seine-Saint-Denis à la réussite du Contrat de Ville de Neuilly-sur-Marne**

Conformément à la loi de programmation pour la ville et la rénovation urbaine, le Département de la Seine-Saint-Denis a choisi d'être signataire des contrats de ville dès lors qu'il n'y a pas d'incompatibilité avec ses orientations.

L'engagement du Département qui s'appuie sur la mobilisation de ses différentes politiques sectorielles se structure autour de 5 axes prioritaires d'intervention.

### **Accompagner les projets d'amélioration du parc de logement et agir pour favoriser l'accès ou le maintien dans le logement des personnes les plus modestes.**

En matière de logement, la mobilisation du fond de solidarité logement (FSL) facilite l'accès et le maintien dans un logement adapté à leur situation, des ménages ayant des difficultés pour faire face à une dette de loyer ou au coût d'accès à un logement.

Par ailleurs le Département poursuivra son soutien à l'office public de l'habitat de la Seine-Saint-Denis dans ses opérations en matière d'habitat et dans les programmes de rénovation urbaine. Pour les quartiers d'habitat privé le Département mobilisera sa nouvelle aide pour les propriétaires occupants : « Rénov Habitat 93 ». Elle permet de financer des travaux de lutte contre la précarité énergétique et d'adaptation des logements en prévention de la perte d'autonomie.

### **Encourager une éducation de qualité.**

Le Département s'engage dans un grand plan de rénovation et de modernisation de 80 établissements. Les collèges nouveaux bénéficieront d'espaces partagés, comprenant outre les espaces parents, une salle polyvalente et une salle d'exposition. L'ouverture de ces espaces mobilisera les acteurs du territoire pour faire vivre ses lieux avec les partenaires villes et associatifs.

Ainsi, pour les quartiers prioritaires de la ville de Neuilly-sur-Marne, ce plan « Ambition collège 2020 » prévoit le réaménagement de locaux sur le collège Honoré de Balzac et des rénovations sur le collège Georges Bracque pour des montants respectifs de 8 et 2 millions d'euros.

Le Département mobilisera en lien avec l'Éducation Nationale ses dispositifs éducatifs à destination des collégiens (plus de 80 dispositifs dans des domaines variés : éducation culturelle et artistique, orientation, santé et bien être à l'école, développement durable, prévention du décrochage, etc). Par ailleurs, les actions relatives à la transition CM2-6ème et à la parentalité feront l'objet d'une coordination renforcée, notamment dans le cadre de la politique de la ville.

Avec la mise en œuvre de la nouvelle éducation prioritaire à la rentrée 2015, les actions du Département, des Communes et des Agglomérations pourraient être davantage coordonnées en lien avec l'éducation nationale au bénéfice des collégiens et de leurs familles (santé scolaire, prévention du décrochage, dispositif ACTE, parentalité et orientation).

**Agir pour la protection de l'enfance et le soutien aux familles.**

Avec le plan petite enfance et parentalité (2015 -2020), le Département soutiendra la création de nouvelles places d'accueil du jeune enfant et s'engagera dans l'amélioration des conditions d'accueil des enfants et de leurs parents.

En matière de prévention spécialisée, le Département réaffirme l'importance des actions de prévention éducative en direction des jeunes et des familles dans le cadre de la protection de l'enfance. Il s'agit de poursuivre et soutenir une action permettant de prévenir la marginalisation et l'exclusion de certains jeunes et de leurs familles. Ainsi, dans le cadre de sa politique de prévention le Département soutient financièrement le club de prévention « Ville et Avenir » qui intervient sur la ville de Neuilly -sur - marne et le finance à hauteur de 339 100 euros.

**Lutter contre la précarité en favorisant l'insertion sociale et professionnelle des séquano-dionysiens les plus précaires, notamment les allocataires du revenu de solidarité active.**

Le Département poursuivra son accompagnement des créateurs d'entreprises. Il soutiendra le développement de l'économie sociale et solidaire (cofinancement des emplois d'avenir, développement des clauses d'insertion dans la commande publique et appels à projets spécifiques). Par ailleurs il consolidera les acteurs de l'insertion et renouvellera la gouvernance au titre du pacte territorial d'insertion. S'agissant de l'insertion par l'activité économique, le Département soutient les territoires sur la mise en œuvre des clauses d'insertion dans la commande publique à travers le co-financement des postes de facilitateurs locaux. Il anime conjointement avec l'Etat-Direccte-UT93- la coordination départementale pour les clauses d'insertion qui vise à optimiser les effets de la mutualisation des parcours d'insertion, la montée en conséquence des bénéficiaires, le développement de l'emploi local à travers les structures d'insertion par l'activité économique, une meilleure prise en compte des problématiques d'insertion professionnelle par les acteurs économiques.

En matière de santé, le Pacte pour la santé publique adopté par le Conseil départemental en décembre 2011, constitue un cadre d'intervention. Il comprend des mesures visant à contribuer à l'amélioration de la démographie médicale en Seine-Saint-Denis. Parmi ces mesures citons l'aide au démarrage de structures d'exercice collectif sur le territoire portant un projet de santé publique, à hauteur de 10 000€. Par ailleurs depuis 2012 le Département soutient également l'année préparatoire aux études de santé mise en place par l'UFR santé médecine et biologie humaine de l'Université Paris XIII afin de mieux préparer les étudiants résidant sur le département, à la réussite aux concours.

La mission métropolitaine de prévention des conduites à risques constituera quant à elle une structure ressource pour les professionnels du territoire.

Il convient aussi de souligner que le Département s'est positionné comme signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) de 2ème génération et pourra signer par voie d'avenant les CLS 2013-2017. Enfin dans le cadre du projet social départemental le Département s'est engagé dans une logique de projets sociaux de territoire qui ont vocation à permettre une meilleure prise en compte des spécificités du territoire et donc des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

**Promouvoir les droits fondamentaux et la culture comme vecteurs d'émancipation.**

Parmi les droits fondamentaux, et dans le cadre des contrats de ville, le Département portera une attention particulière à la sensibilisation des acteurs et des usagers aux violences envers les femmes. Ainsi, l'observatoire des violences envers les femmes créé par le Département de la Seine-Saint-Denis en 2002 constituera un lieu ressources pour l'ensemble des partenaires locaux.

Par ailleurs, le Département a adopté le 30 mai 2013 une série d'engagements pour l'égalité et la lutte contre les discriminations.

Enfin, les conventions de coopérations culturelles et patrimoniales permettront le partage des constats, des ambitions et des moyens, dans le respect des compétences de chacun des partenaires. A partir d'un état des lieux partagés, elles pourront se décliner en projets communs, dans le cadre d'une programmation triennale.

## Contribution de l'ARS IdF au Contrat Ville de Neuilly-sur-Marne.

La réforme de la Politique de la Ville a affiché plusieurs principes, dont les principaux sont la mobilisation prioritaire des politiques de droit commun sur les quartiers concernés et le resserrement sur un nombre de quartiers plus faible.

Cette logique rejoint la logique de priorisation de l'Agence, par trois points de convergence : un point populationnel (les territoires les plus pauvres ciblés par la Politique de la ville sont, hors zones rurales, les territoires aux plus forts besoins de santé et, en général, aux plus faibles ressources en système de soins) ; un point méthodologique (le critère de priorisation actuel de l'Agence, l'Indice de Développement Humain IDH2 est fondé pour un tiers sur le paramètre des revenus) ; et un point politique ( les Contrats Locaux de santé CLS et les Conseils Locaux en santé mentale CLSM ont été construits initialement dans une logique explicite de prise en compte des territoires de la politique de la Ville, à travers notamment le travail partagé entre CLS et Atelier Santé Ville ASV, ou entre les Programmes de Réussite Educative PRE et les actions menées par les intersecteurs de psychiatrie infanto-juvénile).

Ces dispositifs sont pertinents pour fédérer de nombreux acteurs locaux, agir sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé, apporter des réponses graduées en fonction des besoins de la population, agir sur les inégalités d'accès et de prise en charge par le système de santé, promouvoir un parcours de santé cohérent et adapté à chacun, penser et développer la participation citoyenne, adopter une approche intersectorielle.

L'Agence mobilise ses moyens de droit commun dans les quartiers Politique de la Ville de ce territoire et s'engage à :

- S'associer à la réflexion concernant la mise en place d'un Contrat Local de Santé, à travers la mobilisation de la délégation territoriale de Seine-Saint-Denis, dans le cadre du Programme Régional de Santé,
- Soutenir les actions locales de prévention et de promotion de la santé,
- Contribuer au maintien et au renforcement de l'offre de soins sur ce territoire zone déficitaire en soins de premier recours dans le SROS (soutien à l'installation et au maintien des professionnels de santé..) à travers, notamment, le soutien aux structures d'exercice regroupé et le développement des relations ville-hôpital ; le territoire de Neuilly-sur Marne est reconnu prioritaire pour l'implantation d'un centre de santé (instruction n°DGOS/PF3/SG/2015/269 du 10 août 2015),
- Soutenir les réseaux de santé et la MAIA Sud-Est 93,
- Promouvoir la santé mentale,
- Soutenir les actions en faveur de la santé liée à l'habitat, et de la santé environnementale,
- Assurer le partage de l'ensemble des données nécessaires à l'évaluation et au suivi du Contrat de Ville.

Le projet RÉMI de l'Agence (Réduction de la Mortalité Infantile), le projet régional Diabète ainsi que le projet FRIDA (Favoriser la Réduction des Inégalités d'Accès à l'Avortement) sont prioritairement déclinés en Seine-Saint-Denis.

L'Agence finance également une action de sensibilisation et de formation des professionnels à la problématique des violences envers les femmes pilotée par les réseaux NEF et SOLIPAM.

L'Agence a fait du CLS et de sa contribution au Contrat de Ville des engagements essentiels à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

De plus, le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) de l'Agence s'attache à répondre à divers enjeux, avec l'objectif principal d'orienter l'action de l'ARS afin de favoriser un accès facile et égalitaire à la prévention et au système de santé et de construire de la cohérence dans le parcours de vie et de santé des personnes les plus démunies.

## Contribution de la Caf de la Seine-Saint-Denis en matière de politique de la ville

### La Caf de la Seine-Saint-Denis: un acteur au service de la solidarité et des familles

La Caf de la Seine-Saint-Denis est un organisme privé chargé de la gestion d'un service public. Elle fait partie de la branche Famille du régime général de la Sécurité sociale, créée en 1945.

La Caf accompagne les moments importants de la vie des familles par le versement de prestations légales pour l'entretien et l'éducation des enfants, l'accès au logement, la lutte contre la pauvreté. Elle participe à l'effort de solidarité nationale pour venir en aide aux personnes en situation de précarité ou de handicap en leur garantissant un revenu minimal. La Caf couvrait 326 137 familles au 31/12/14 et a versé, pour l'exercice 2014, 2 270 679 251 milliards d'euros de prestations familiales et sociales.

La Caf participe également par sa politique d'action sociale au financement de différents équipements tels que crèches, centres de loisirs, lieux d'accueil enfants-parents, etc. Elle mobilise pour ce faire un budget annuel de 180 millions d'euros.

### La Caf partage ses capacités d'observation des territoires :

La Caf participe aux travaux de l'Observatoire Départemental des Données Sociales de la Seine-Saint-Denis.

La Caf adresse chaque année le document « Indicateurs socio-démographiques et interventions Caf » qui permet une présentation des allocataires de la Caf sur chaque commune et des interventions (financières et techniques) de ses équipes.

Elle partage également avec les villes une analyse des besoins sociaux (grille Approche territoriale).

En partenariat avec la fédération des centres sociaux du département, elle met à disposition chaque année les résultats de l'Observatoire SENACS.

Son action s'inscrit en référence à différents documents partagés avec les partenaires :

- les Conventions Territoriales Globales ;
- le Schéma Départemental Petite enfance / Parentalité ;
- le Schéma Directeur de l'Animation de la Vie Sociale.

A cet égard, les équipements d'animation de la vie sociale soutenus par la Caf et notamment les centres sociaux peuvent servir d'appui à la mise en place des conseils citoyens prévus dans la gouvernance des contrats de ville.

### La Caf intervient dans la vie quotidienne des familles autour de 4 volets :

#### 1. Aider les familles à concilier vie familiale, sociale et professionnelle

La Caf souhaite contribuer à réduire les disparités territoriales en matière d'offre d'accueil du jeune enfant et mobilise à ce titre diverses modalités d'accompagnement financier modulées selon le caractère prioritaire des territoires :

- bonifications possibles des aides à l'investissement selon les caractéristiques du projet et de son lieu d'implantation, pouvant atteindre 21 000 euros par place ;
- intervention possible en cas de rénovation des équipements existants ;
- bonification des financements au titre du fonctionnement via le fond de rééquilibrage territorial ;
- soutien au développement de l'accueil individuel par la majoration de la prime à l'installation des assistants maternels, en complément du prêt à l'amélioration du lieu d'accueil (Pala).

La Caf souhaite identifier avec chaque commune un objectif local de développement quantitatif de la petite enfance pour atteindre 35% de taux de couverture en 2017.

De même, la Caf propose d'aider les communes à mesurer l'atteinte de l'objectif d'accueil de 10% d'enfants issus de familles en situation de pauvreté dans les établissements d'accueil de jeunes enfants.

Elle procédera, en vue de mobiliser des financements complémentaires, à l'examen d'actions locales relatives à l'accueil des enfants porteurs de handicap, l'accueil sur des horaires atypiques, les projets en faveur des adolescents.

Les projets devront viser :

- un accompagnement attentionné des familles (information individualisée, simulation des coûts restant à leur charge, obtention d'un place d'accueil en lien avec le projet de retour à l'emploi) ;
- l'adaptation de l'offre d'accueil (fonctionnement sur des horaires étendus ou élargis, accueil d'urgence dans le cadre d'une réservation de places ou d'un quota de places dédiées) ;
- des actions de formation en direction des parents dans le champ des métiers de la petite enfance.

La Caf contribue également à structurer une offre enfance jeunesse de qualité, accessible et adaptée aux besoins des familles, des enfants et des adolescents.

#### Objectifs :

- identifier une trajectoire de création de places d'accueil du jeune enfant pour atteindre un taux de couverture des besoins d'au moins 35%
- contribuer à la complémentarité des actions en dehors de l'école pour développer une réponse de qualité adaptée aux différentes tranches d'âge

#### Indicateurs :

- nombre de places d'accueil collectif nouvelles créées dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de places d'accueil collectif rénovées dans ces quartiers ;
- nombre d'actions innovantes d'accueil des jeunes enfants adaptées aux besoins des familles des quartiers politiques de la ville (Qpv) ;
- nombre d'actions jeunesse soutenues dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de jeunes ayant participé à ces actions jeunesse;
- nombre d'actions en direction des adolescents soutenus dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre d'adolescents ayant bénéficié de ces actions.

## 2. [Soutenir la fonction parentale](#)

La Caf souhaite contribuer à réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité et faciliter la coordination des interventions par la mise à disposition d'information en direction des programmes de réussite éducative.

Elle propose également des parcours d'accompagnement mis en œuvre par ses travailleurs sociaux (information, orientation, accompagnement social) dans certaines situations de vie.

### Objectifs :

- Contribuer à la diversité des services et équipements proposés aux familles habitant dans les quartiers politique de la ville
- Faciliter la mise en relation des différents acteurs à l'échelle du territoire

### Indicateurs :

- nombre d'actions Reaap dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de bénéficiaires de ces actions ;
- nombre de Contrats Locaux d'Accompagnement à la Scolarité dans les quartiers politique de la ville;
- nombre d'enfants inscrits dans les Clas ;
- nombre de lieux d'accueil enfants-parents (Laep) dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de familles fréquentant les Laep.

## 3. [Accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie](#)

La Caf soutient le développement de structures d'animation de la vie sociale dans les quartiers, avec comme objectif l'accessibilité à tous, la participation et le développement d'actions favorisant la mixité des publics.

### Objectifs :

- Partager les besoins de développement de nouvelles structures sur certains territoires
- Collaborer sur l'approfondissement des dynamiques participatives au sein des structures
- Faciliter le rôle d'orientation et de facilitation administrative des équipements

### Indicateurs :

- nombre d'habitants couverts par un centre social ou un espace de vie sociale sur le territoire ;
- nombre de centres sociaux disposant d'une instance participative de gouvernance dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de partenariats entre les centres sociaux et les espaces de vie sociale avec des institutions ou services publics autour de l'information des publics et de l'accès aux droits dans les quartiers politique de la ville.

## 4. [Soutenir l'autonomie et l'insertion sociale des personnes](#)

La Caf accompagne les familles vulnérables par la mobilisation de ces travailleurs sociaux ou en soutenant des associations qui interviennent auprès des publics fragiles.

Ces interventions sont mobilisées à l'occasion de certaines situations de vie auxquelles sont confrontées les familles : une naissance, un décès, une séparation, la maladie d'un enfant, des difficultés relatives au logement dans le parc privé (impayés de loyer, indécence).

La Caf soutient également le départ en vacances des enfants et des familles dont les ressources sont modestes.

### Objectifs :

- Faire connaître les parcours proposés par les travailleurs sociaux de la Caf
- Aider les familles à mobiliser les aides aux vacances de la Caf
- Faciliter l'intervention des associations d'aide à domicile

### Indicateurs :

- nombre de familles mobilisant un parcours de travail social Caf dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de familles bénéficiant d'une intervention d'aide à domicile dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de familles mobilisant les aides aux vacances de la Caf dans les quartiers politique de la ville.

### La Caf se mobilise en matière d'accès aux droits :

La Caf propose une palette de contacts pour apporter une réponse adaptée aux différents besoins des allocataires :

- Site internet [www.caf.fr](http://www.caf.fr) et application mobile ma caf,
- Réponse téléphonique au 0810.25.93.10,
- Rendez-vous dans le cadre des agences familles, dont des rendez-vous des droits en direction des allocataires les plus fragiles afin qu'ils bénéficient d'un accompagnement renforcé dans l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux

La Caf accompagne également les associations d'adultes relais lorsque leurs domaines d'intervention touchent l'accès aux droits des familles.

La Caf anime un réseau d'acteurs territoriaux dans une démarche de médiation sociale partagée visant à :

- accroître l'accès aux droits par la facilitation numérique (lutter contre la fracture numérique en accompagnant vers l'usage du [caf.fr](http://caf.fr)) ;
- permettre l'accès aux droits par la facilitation administrative (aide à la complétude de document pour pallier à l'illettrisme ou au problème d'usage de la langue) ;

- participer à des actions ciblées sur le non recours aux droits de populations empêchées.

### Objectifs :

- Identifier des partenariats autour de l'accès aux droits avec des acteurs associatifs présents dans les quartiers politique de la ville
- Faire connaître aux habitants des quartiers politique de la ville les modalités de contact proposées par la Caf
- Lutter contre la fracture numérique afin de permettre à l'ensemble des usagers d'accéder à leur dossier sans avoir à se déplacer et pouvoir effectuer leurs démarches à distance

### Indicateurs :

- nombre de partenariats conclus au titre de la médiation sociale partagée dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre d'allocataires habitant dans les quartiers politique de la ville et bénéficiant d'un rendez-vous des droits ;
- nombre d'actions proposées au titre de la lutte contre la fracture numérique dans les quartiers politique de la ville ;
- nombre de bénéficiaires de ces actions.

## Les engagements de Pôle emploi

Pôle emploi est un opérateur du service public de l'emploi créé depuis le 19 décembre 2008, suite à la loi du 13 février 2008 relative à la réforme du service public de l'emploi qui lui confère les missions suivantes : l'inscription des demandeurs d'emploi, le versement des allocations des demandeurs d'emploi indemnisés, l'orientation et l'accompagnement de chaque demandeur d'emploi dans sa recherche d'emploi jusqu'au placement, l'analyse du marché du travail au plus près des territoires, la prospection du marché du travail dans une démarche proactive en direction des entreprises, l'appui aux entreprises dans leurs recrutements.

Pôle emploi met en œuvre une offre de service différenciée et ciblée correspondant aux besoins de chaque demandeur d'emploi comme de chaque entreprise. Pôle emploi contribue également à la transparence du marché du travail en assurant une large publicité des offres d'emploi.

Le plan stratégique « Pôle emploi 2020 » répond à ces missions et objectifs, en prenant appui sur 4 priorités :

- Renforcer la différenciation de l'offre de services en soutenant l'accompagnement intensif des demandeurs d'emploi et développant une relation de confiance avec les entreprises pour les aider dans leur recrutement
- Développer une logique de complémentarité et d'ouverture avec nos partenaires sur les territoires
- Poursuivre la territorialisation et la déconcentration
- Prendre le tournant digital en développant plus de services en ligne

Les engagements de Pôle emploi dans la Politique de la ville ont été définis dans la convention interministérielle du 30 avril 2013 signée par le Ministre de la Ville, le Ministre du Travail et de l'Emploi et le Directeur général de Pôle emploi. Ils sont structurés autour de trois axes : assurer la présence des services de Pôle emploi dans les quartiers de la politique de la Ville, renforcer et adapter les moyens et services de Pôle emploi aux besoins des quartiers de la politique de la ville, mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires, et mettre en œuvre des dispositifs spécifiques.

## Engagement de la Région Ile de France

La délibération CR 23-15 du 12 février 2015 révisé les modalités d'intervention de la Région Île-de-France en matière de politique de la ville.

Dans ce cadre rénové, la Région signe les contrats de ville et mobilise ses dispositifs de droit commun, en investissement comme en fonctionnement, en faveur des quartiers prioritaires et quartiers en veille, en fonction des enjeux dégagés du diagnostic local établi par la collectivité, sur les axes prioritaires suivants :

- politiques éducatives, formation, développement économique et accès à l'emploi,
- amélioration du cadre de vie et mobilités,
- cohésion sociale et citoyenneté.

et sur les axes transversaux des contrats de ville :

- jeunesse
- égalité femmes/hommes
- lutte contre les discriminations

Elle mobilisera en outre des politiques spécifiques d'intervention dans les seuls quartiers prioritaires tant en fonctionnement qu'en investissement.

D'une part, en fonctionnement, par le financement de projets de collectivités et d'associations dans le cadre des crédits spécifiques « Actions politique la ville », en faveur des thématiques prioritaires suivantes :

- développement économique, emploi, formation et insertion professionnelle
- réussite éducative, soutien à la parentalité
- valeurs de la République, jeunesse, citoyenneté et promotion de la laïcité (éducation à la citoyenneté, participation des citoyens, ateliers socio-linguistiques et santé)

D'autre part, en investissement, par la poursuite du dispositif régional de renouvellement urbain dont les nouvelles modalités de mise en œuvre seront discutées ultérieurement, à la fois en accompagnement du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) de l'ANRU et dans le cadre du volet territorial du CPER 2015-2020.

<p><b>Mairie de Neuilly-sur-Marne</b></p> <p>Monsieur Jacques MAHEAS, Maire</p>	<p><b>ACSé</b></p> <p>Monsieur LESCHI, Préfet délégué pour l'égalité des chances</p>
<p><b>Conseil Régional d'Ile de France</b></p> <p>Le Président ou son représentant</p>	<p><b>Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis</b></p> <p>Le Président ou son représentant</p>
<p><b>Pôle Emploi 93</b></p> <p>Le Directeur ou son représentant</p>	<p><b>Chambre de Commerce et d'Industrie</b></p> <p>Le Directeur ou son représentant</p>
<p><b>Education Nationale</b></p> <p>Le Directeur ou son représentant</p>	<p><b>Agence Régionale de Santé</b></p> <p>Le Directeur ou son représentant</p>
<p><b>Caisse d'Allocations Familiales</b></p> <p>Le Président ou son représentant</p>	<p><b>Caisse d'Allocations Familiales</b></p> <p>Le Directeur ou son représentant</p>

<p><b>Tribunal de Grande Instance</b></p> <p>Le Président ou son représentant</p>	<p><b>Caisse des Dépôts et Consignations</b></p> <p>Le Directeur ou son représentant</p>
<p><b>SOVAL</b></p> <p>Le Directeur ou son représentant</p>	<p><b>OPH 93</b></p> <p>Le Directeur ou son représentant</p>
<p><b>OPIEVOY</b></p> <p>Le Directeur ou son représentant</p>	<p><b>La Sablière</b></p> <p>Le Directeur ou son représentant</p>
<p><b>France Habitation</b></p> <p>Le Directeur ou son représentant</p>	<p><b>EFIDIS</b></p> <p>Le Directeur ou son représentant</p>
<p><b>ADOMA</b></p> <p>Le Directeur ou son représentant</p>	

## Délibération n°

### SIGNATURE DU CONTRAT DE VILLE DE LA COMMUNE DE NEUILLY-SUR-MARNE.

#### La Commission permanente du Conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu le projet de contrat de ville porté par la Commune de Neuilly-sur-Marne,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

#### après en avoir délibéré

- APPROUVE le contrat de ville de la commune de Neuilly-sur-Marne ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental à signer ledit contrat.

Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation,  
le Directeur général des services,

**Valéry Molet**

Adopté à l'unanimité

Adopté à la majorité

Voix contre

Abstention(s)

Date d'affichage du présent acte,  
le

Date de notification du présent acte,  
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,  
le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*